

Quatrième séance, vendredi 24 novembre 2023

Présidence de Nadia Savary (PLR/PVL/FDP/GLP, BR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
Communications				
2023-DFIN-26	Loi	Loi sur la géoinformation	Entrée en matière Première lecture	<i>Rapporteur-e</i> Lucas Dupré <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
	Motion d'ordre	Report de la deuxième lecture	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Daphné Roulin
2023-DFIN-26	Loi	Loi sur la géoinformation	Deuxième lecture Troisième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Lucas Dupré <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2022-DFIN-62	Rapport	Engagement hors EPT : vers une régularisation (rapport sur postulat 2022-GC-18)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2022-DIME-144	Décret	Campus Schwarzsee / Lac Noir - Octroi d'un crédit d'engagement complémentaire en vue de la construction d'une salle de sport triple et de la rénovation des bâtiments existants	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Markus Stöckli <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert Romain Collaud
2023-DIME-231	Rapport	Modifications du plan directeur cantonal - Information au Grand Conseil	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Bertrand Gaillard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
Communications				

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 99 députés; absents: 11.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Christel Berset, Christophe Chardonnens, David Fattebert, Marie Levrat, Pierre Mauron, Bertrand Morel, Alizée Rey, Ralph Alexander Schmid, Esther Schwaller-Merkle, Thierry Steiert et Dominique Zamofing .

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Didier Castella, Olivier Curty et Philippe Demierre, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Présidente du Grand Conseil. Je vous informe que les points de l'ordre du jour qui n'ont pas pu être traités hier ne sont pas reportés à lundi parce que le programme est déjà assez chargé. Ils seront reportés à la session de décembre, à moins que vous vouliez siéger jusqu'à minuit lundi, mais j'en doute un petit peu.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Loi 2023-DFIN-26

Loi sur la géoinformation

Rapporteur-e:	Dupré Lucas (<i>UDC/SVP, GL</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	26.09.2023 (<i>BGC novembre 2023, p. 4660</i>)
Préavis de la commission:	27.10.2023 (<i>BGC novembre 2023, p. 4725</i>)

Entrée en matière

Dupré Lucas (*UDC/SVP, GL*). Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur et conseiller communal de Villorsonnens.

En premier lieu je souhaite remercier M. le Représentant du Gouvernement ainsi que M. Gigon, géomètre cantonal, pour les informations transmises lors de la séance de commission. La commission a traité un grand nombre d'articles et pour la plupart, seules de petites modifications de traduction ont été nécessaires. Seul un article a demandé un travail approfondi que nous retrouverons dans le cadre de l'examen de détail. Vous l'aurez constaté, ce projet de loi est technique, avec un grand nombre d'articles, et vise à actualiser les dispositions en vigueur pour tenir compte des évolutions récentes de la législation fédérale et de la pratique cantonale.

La commission a accepté le projet de loi à l'unanimité. De ce fait, elle vous invite à entrer en matière.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Nous vous soumettons une révision totale de la loi sur la géoinformation et sur la mensuration officielle suite, ou disons par mise à jour, pour tenir compte de l'évolution de la législation fédérale et de la pratique dans ce domaine. On vous propose de regrouper dans une nouvelle loi sur la géoinformation les dispositions les plus importantes qui régissent la géoinformation, les dispositions d'exécution se retrouveront dans deux ordonnances, une ordonnance sur la géoinformation et une ordonnance sur la mensuration. Dans le domaine de la géoinformation un relevé des nouveautés, notamment la possibilité offerte d'utiliser le cadastre des restrictions de loi publique à la propriété frontière comme organe officiel de publication lors des procédures de mises à l'enquête. Il y a également à relever dans ce domaine l'instauration du cadastre des conduites qui documente toutes les infrastructures souterraines. Dans le domaine de la mensuration officielle, les éléments qui se trouvent maintenant dans la loi sur la mensuration officielle sont en très grande partie d'ordre réglementaire, donc on les retrouvera dans l'ordonnance et les éléments de principe, on les retrouve désormais comme chapitre de la loi sur l'information, donc qui concerne la mensuration officielle. À relever l'actualisation de la dénomination du service du cadastre et de la géomathique qui devient le service de la géoinformation, aussi en coordination avec le niveau fédéral. L'extension de la perception d'émoluments pour la cadastration des constructions, à l'ensemble des constructions et installations qui sont soumises à l'obtention d'un permis de construire, de nouvelles compétences qui sont accordées aux géomètres, notamment légaliser les signatures apposées sur les consentements liés aux verbaux de mutation foncière plus des mesures d'accélération des procédures. De manière générale aussi, relever la gratuité de l'accès aux géodonnées. Voilà très brièvement dit les éléments qui constituent cette révision totale de la loi sur la géoinformation que je pourrai reprendre en détail selon les articles.

Dorthe Sébastien (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Je n'ai pas de lien d'intérêt particulier avec cette nouvelle loi, se ce n'est que j'ai siégé dans la commission parlementaire et que j'utilise, dans mon métier d'avocat comme presque tout le monde ici présent, quasiment tous les jours des géodonnées.

Mais, c'est quoi finalement des géodonnées? D'après les dictionnaires accessibles, ce sont «des données à référence spatiale qui décrivent le territoire». Cela signifie qu'elles permettent de localiser plus ou moins précisément sur le territoire des objets, par exemple bâtiments, routes, zones d'affectation, etc. en fonction de leurs caractéristiques spatiales. Et concrètement, cela veut aussi dire qu'en politique, dans l'activité économique ou dans la vie privée, la majorité des décisions prises s'appuient sur une référence spatiale.

Oui, Mesdames et Messieurs, nous recourons tous, presque quotidiennement, à des informations géographiques, bien souvent sans même nous en rendre compte.

Dans quel cadre et pour qui? Transports, énergie, protection de la nature et de l'environnement, agriculture et sylviculture, aménagement du territoire, régime foncier, informatique et télécommunications, formation, culture, assurances, santé et prévoyance, défense nationale, sécurité intérieure, protection civile et prévention des catastrophes, réseaux d'approvisionnement et d'évacuation et j'en passe!

En d'autres termes, dans presque tous les domaines d'activités, l'importance des informations géographiques ne cesse de croître. Et dans cet environnement, il y a, comme souvent, une dimension fédérale, cantonale et communale. Si la Confédération a déjà fait son travail de législateur, le canton de Fribourg, comme les autres d'ailleurs, doit suivre et comme dit le message qui nous est soumis «cette loi propose de se calquer sur la structure du droit fédéral déjà existante».

Du coup, comme on l'a dit, on parle concrètement:

- > de géoinformation
- > de mensuration officielle
- > de cadastres des restrictions de droit public à la propriété foncière
- > et de cadastre des conduites

En synthèse, et cela a été dit, comme tout un chacun a besoin de géodonnées, notre loi cantonale prévoit que son accès est gratuit, et à mon sens, c'est l'un des éléments les plus importants à retenir ce matin dans ce dossier – désolé pour le reste du travail qui a été fourni. Je viens de vous dire que dans la majorité des décisions que nous prenons, nous nous basons sur des géodonnées, autant que leurs accès soient simple, efficace et gratuit. Et c'est ce qui est prévu. Pour le reste, je vais éviter de rentrer dans les détails d'une loi relativement très technique.

Mais en conclusion, le groupe PLR-PVL entre en matière et soutiendra le résultat obtenu en commission parlementaire. En d'autres termes, notre groupe s'opposera dans sa très grande majorité à tous les amendements qui pourraient être déposés.

Julmy Markus (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Ich spreche im Namen der Fraktion Die Mitte. Meine Interessenbindungen: Ich bin Mitglied der Ad-hoc-Kommission, welche diesen Entwurf beraten hat. Ebenfalls bin ich Gemeinderat der Gemeinde Schmiten und Präsident des Gewerbeverbandes des Sensebezirks.

Mit dem Entwurf des Geoinformationsgesetzes sollen die Gesetzgebungsstrukturen im Bereich der amtlichen Vermessung und der Geoinformation vereinfacht und die Erlasse verständlicher gemacht sowie aktualisiert werden. Derzeit sind auf kantonaler Ebene die Bereiche amtliche Vermessung und Geoinformation in zwei voneinander unabhängigen Gesetzen geregelt, und zwar im Gesetz über die amtliche Vermessung und im Gesetz über Geoinformation sowie in den entsprechenden Ausführungsbestimmungen und Reglementen dazu.

In der Praxis sind die Geodaten der amtlichen Vermessung seit dem 1. Januar 2021 frei zugänglich, was auch für den hier vorliegenden Entwurf berücksichtigt wurde. Um die Vollständigkeit und Aktualität des Inhalts der Geodaten der amtlichen Vermessung zu gewährleisten, wird der bisherige Tarif für die Katasterkosten auch auf baubewilligungspflichtige Bauten und Anlagen ausgedehnt. Diese Erweiterung betrifft vor allem Kunstbauten, Strassen, Plätze, private Swimmingpools sowie gewisse Aussenanlagen.

Gewisse finanzielle Folgen sind nicht auszuschließen. Jedoch konnte durch die Wahl einer «Open Government Data»-Strategie auf die Einrichtung eines Geodatenextraktors mit Rechnungsmodul verzichtet werden, was schätzungsweise 200 000 Franken an Investitionen und mindestens 20 000 Franken für die jährliche Wartung einspart.

Certaines expressions et terminologies ont été adaptées afin de faciliter la lecture. Le droit d'accès aux terrains privés est également réglementé, de même que les prescriptions relatives à la dénomination des rues dans les communes et le droit d'opposition à ce sujet.

En outre, les conditions auxquelles les ingénieurs géomètres officiels peuvent établir des actes authentiques sont fixées. Par exemple, pour les transferts de propriété de moindre importance, la constitution et la modification de certaines servitudes et la légalisation de signatures.

Ils sont également habilités à procéder à des simplifications de limites et à des corrections de limites, par exemple pour des portions de terrain d'une superficie inférieure ou égale à 10 m² en zone à bâtir et à 200 m² en zone agricole et de montagne.

Quelques discussions ont eu lieu au sein de la commission sur le fait que le siège du bureau de géomètres ainsi que le domicile de l'ingénieur géomètre responsable devaient se trouver dans le canton de Fribourg. Il reste à ajouter qu'il ne peut être que bénéfique de disposer d'une certaine connaissance des lieux et des circonstances et que ces critères resteront donc valables.

Cela permet également de tenir compte du principe des voies les plus courtes possibles, par exemple entre l'architecte, le maître d'ouvrage, le propriétaire, le bureau de géomètres et l'office responsable.

La loi a été discutée et analysée en détail au sein du groupe du centre qui le soutient à l'unanimité. Le groupe Le Centre décide de suivre la proposition de la commission et remercie tous les acteurs pour ce très bon travail préparatoire et ce projet complet.

Hauswirth Urs (PS/SP, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin Vorstandmitglied des Freiburger Gemeindeverband (acfgv) und war Mitglied bei der Ad-hoc-Kommission zum Gesetz über die Geoinformation. Ich habe den Beruf des Vermessungszeichners erlernt und habe selber über 10 Jahre in einem privaten Geometerbüro in der Grundbuchvermessung gearbeitet. Danach durfte ich meine Erfahrungen und Kenntnisse beim Amt für Vermessung und Geomatik einbringen und erweitern, dies bis vor 2 Jahren und auch noch unter der Leitung von Kantonsgeometer François Gigon, chef de service beim VGA. Funktionierende Vorgaben sind mir also ein berufliches Anliegen. Und heute bin ich als Gemeindeammann von Düringen von den Auswirkungen dieser Gesetzgebung betroffen.

Im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion danke ich dem Berichterstatter Herrn Dupré und dem Regierungsvertreter Staatsrat Siggen für die Erläuterungen zu diesem Gesetz. Ich danke auch meinen Vorrednern Dorthe und Julmy, welche das Gesetz bereits sehr ausführlich erläutert haben.

Die Sozialdemokratische Fraktion hält den Gesetzesentwurf für zukunftsorientiert und ist dabei erfreut, dass die Geobasisdaten erweitert und so auch weiterhin frei zugänglich und nutzbar sein werden. Die Fraktion will in die Beratung eintreten. Bei der Lesung der einzelnen Artikel werden wir bei Artikel 18 Abs. 2 Bst. b einen Antrag auf eine Streichung stellen. Diese werden wir dann entsprechend erklären. Im Rest unterstützen wir das «Projekt bis», wie es aus der Beratung der Kommission hervorgegangen ist.

Berset Alexandre (VEA/GB, SC). Mes liens d'intérêts: géographe de formation, j'ai traité des géodonnées durant mon parcours et j'ai par ailleurs participé à cette commission. Je remercie d'ailleurs le président, mes collègues ainsi que le conseiller d'Etat et le service concerné pour les informations présentées et les discussions menées.

Le groupe VERT·E·S et alli·e·s entre en matière sur cette nouvelle loi qui vise principalement, comme cela a déjà été dit, à clarifier sa structure et à la mettre au niveau des évolutions fédérales et cantonales. Notre groupe salue également, comme cela a déjà également été évoqué, la gratuité de l'accès aux géodonnées. Cela permet au service aussi d'avoir plus de temps, finalement, pour s'occuper principalement de la qualité des données et du service proposé.

Sur ces considérations le groupe VERT·E·S et alli·e·s entre en matière sur ce projet et vous invite à en faire de même.

Thévoz Ivan (UDC/SVP, BR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du présent toilettage de cette loi sur la géoinformation. Cette démarche légale assure un lien de clarté et un outil légal plus concis. Le groupe dans son ensemble votera la version de la commission, sans prendre en compte d'autres amendements. Nous pensons en effet que l'exigence du domicile privé et du bureau dans le canton doit être maintenue pour les ingénieurs géomètres officiels.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je remercie tous les groupes pour toutes les remarques qui ont été faites. En l'état je n'ai pas d'autre commentaire, si ce n'est de vous remercier pour l'entrée en matière.

Dupré Lucas (UDC/SVP, GL). Aucune question n'ayant été posée, je n'ai pas plus de commentaire non plus.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Présidente du Grand Conseil. Je vous demande d'être attentifs à la procédure. Etant donné que cette loi comporte plus de 80 articles et semble peu divergente – la discussion de ce matin le confirme –, je vais appliquer l'article 143 de la loi sur le Grand Conseil qui me permet de mettre en délibération une partie du projet par sections. Je ne vais donc pas passer en première lecture les 80 articles séparément, mais je serai attentive au projet bis et, bien entendu, aux amendements déposés ou éventuellement à venir. Tout ceci est en accord avec M. le Rapporteur et M. le Représentant du Gouvernement.

Première lecture

I. Acte principal : loi sur la géoinformation (LCGéo)

1 Dispositions générales (art. 1 et 2)

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Peut-être une seule remarque M^{me} la Présidente. A l'article 2, vous avez le champ d'application et dans le message vous trouvez un tableau qui vous donne exactement le droit fédéral, le droit cantonal, le droit communal et les compétences afférentes au niveau fédéral, cantonal et communal. Et vous trouvez dans ce tableau le domaine qui est exclu de ce champ d'application, notamment ce qui est de droit fédéral de compétence fédérale et le droit communal de compétence communale. Des éléments évidemment importants mais plutôt cadrants, mais qui expliquent aussi pourquoi après on ne revient pas sur d'autres éléments.

> Adopté.

2 Traitement des géodonnées (art. 3 à 9)

> Adopté.

3 Mensuration officielle, 3.1 Dispositions générales (art. 10 à 17)

> Adopté.

3 Mensuration officielle, 3.2 Actes authentiques reçus par les ingénieur-e-s géomètres officiels (art. 18 à 27)

Art. 18

Dupré Lucas (UDC/SVP, GL). La commission n'a pas jugé nécessaire de supprimer la notion de provenance. Elle reste d'avis que le canton est un Etat et que sa protection est essentielle. Je vous invite, au nom de la commission, à rejeter les amendements.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Vous avez, sous cette rubrique, une nouvelle compétence qui leur permet de recevoir des actes en la forme authentique, en quelque sorte de suppléer – de manière très limitée – un notaire. Et l'article 18 précise que seuls les ingénieurs géomètres officiels, soit ceux qui sont brevetés et disposant d'une patente, peuvent procéder ou du moins être habilités à instrumenter les actes en la forme authentique.

Présidente du Grand Conseil. Je vais m'arrêter à l'alinéa 2 lettre b, par rapport à un dépôt d'amendement que nous allons traiter maintenant.

Art. 18 al. 2 let. b

Vial Pierre (PS/SP, VE). On est là à la partie qui traite de la notion de géomètre officiel donc, M. Julmy l'a expliqué tout à l'heure, ces géomètres qui ont une patente spécifique qui leur permet – dans une mesure très limitée – de faire des actes notariés dans leur domaine de compétence.

Le projet de loi prévoit que ces géomètres officiels aient bien sûr leur bureau dans le canton de Fribourg. Mais cette lettre b de l'alinéa 2 de l'article 18 demande qu'ils aient également leur domicile privé dans le canton de Fribourg. Moi, je viens du district de la Veveyse, un district où toutes les communes – sauf une je crois – sont limitrophes du canton de Vaud. Je suis sûr que les Broyards et les gens du Lac se reconnaissent aussi dans cette description. A chaque fois qu'on traverse un pont ou à chaque fois qu'on franchit une crête, on n'est jamais bien sûr de savoir dans quel canton on se trouve.

Il y a plein de situations, dans la vie, qui vont faire que des personnes vont être appelées à déménager, pas forcément très loin, mais possiblement dans un autre canton. Je pense par exemple à des familles recomposées. Je pense aussi à des personnes, à un employé par exemple, qui reprendraient le bureau de notaire et qui auraient eu la mauvaise idée de s'installer quelques centaines de mètres plus loin, dans un autre canton. On se rend compte que ce genre de disposition, c'est quand même un frein. Et pour moi, c'est quand même quelque chose d'anachronique. Pour la petite histoire, quand j'ai été engagé comme enseignant au CO de la Veveyse il y a plus de vingt ans, il y avait une disposition qui disait aussi que l'enseignant devait habiter dans le district où il travaillait et que si ce n'était pas le cas, il devait demander une dérogation pour avoir le droit d'habiter dans un autre district, respectivement dans un autre canton. Cette disposition-là est tombée assez vite, parce qu'un arrêt du Tribunal fédéral avait considéré que la liberté d'établissement était plus importante que l'intérêt du canton, ou en l'occurrence du district, d'avoir ses enseignants sur son propre territoire. Je crois qu'ici on est un petit peu dans la même perspective. Je vois bien qu'il y a quelque chose d'officiel, qu'il peut y avoir un intérêt du canton. Mais est-ce que cela justifie qu'on limite à ce point-là la liberté d'établissement du propriétaire d'un bureau qui voudrait être reconnu comme géomètre officiel? Je n'en suis pas sûr. C'est pour cela que le groupe socialiste soutient cet amendement et je vais vous demander d'en faire de même.

Roulin Daphné (VEA/GB, GL). Mon lien d'intérêts: j'étais membre de la commission ad hoc qui a traité de cet objet.

Par rapport à l'amendement déposé par mon collègue Vial, je vais apporter une touche juridique. Pour rappel, cet amendement demande la suppression du domicile privé du géomètre officiel breveté par le canton de Fribourg. Sur cette question, la COMCO, la Commission fédérale de la concurrence, a rédigé en 2013 une recommandation très intéressante, la «Recommandation du 23 septembre 2013 sur la libre circulation des notaires et des actes authentiques». Cette recommandation parle de la libre circulation des notaires avec les actes authentiques, y compris les actes authentiques qui concernent les opérations immobilières. Aujourd'hui on parle des ingénieurs géomètres officiels qui sont habilités à faire des actes authentiques aussi pour des opérations immobilières. La différence, c'est que les géomètres officiels instrumentent des actes authentiques de moindre importance par rapport aux notaires. Et si vous voulez savoir le détail exact des compétences des géomètres, je vous laisse aller lire l'article 19 de la nouvelle loi. Même si pour les géomètres ce sont des cas de moindre importance, pour l'exercice, on va appliquer cette recommandation comme pour les notaires, dont les exigences sont plus

élevées, dont les responsabilités sont plus importantes. Comme je suis sympa, je vous épargne la lecture des 14 pages de cette recommandation et passe directement aux conclusions. Et que dit la COMCO? Elle invite les cantons à deux choses: soit à autoriser les notaires extérieurs à un canton à y exercer et à lever pour les notaires les restrictions à l'accès au marché, telles que l'obligation de domicile privé.

Ainsi, la libre circulation des notaires en Suisse est recommandée alors que l'on a vingt-six formations différentes dans vingt-six cantons. Pour les ingénieurs géomètres, on a un brevet fédéral, un seul pour toute la Suisse! Et ici, on ne parle même pas du siège de l'entreprise, mais du domicile privé du géomètre! Sans entrer dans tous les détails législatifs, il faut savoir que la COMCO applique ici la loi fédérale sur le marché intérieur (LMI). Cette loi garantit à toute personne ayant son siège ou son établissement en Suisse l'accès libre et non discriminatoire au marché, afin qu'elle puisse exercer une activité lucrative sur tout le territoire suisse. Donc c'est le principe du libre marché intercantonal suisse.

J'ai entendu cette semaine dans ce Grand Conseil que nous étions un pays libéral, en particulier sur le marché du travail. Je pense que c'est aussi le moment de passer de la parole aux actes et de permettre aux géomètres officiels d'être domiciliés partout en Suisse. Cela permet de stimuler la concurrence au niveau de la qualité et du prix ainsi que garantir la mobilité professionnelle. Ceci, ce n'est même pas moi qui le dis, c'est la COMCO et même le Conseil fédéral.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à accepter l'amendement Vial.

Dorthe Sébastien (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je crois qu'il faut revenir à la source des réflexions. Où on en est sur ces critères d'obtention? On est dans le cadre d'une spécificité cantonale qui consiste à donner un peu de pouvoir aux géomètres officiels. Le groupe corporatif, notamment des notaires, a travaillé très fortement sur ce projet de loi, notamment Me Moser, pour essayer d'avoir un cadre analogue pour les professions de notaire et de géomètre officiel. Aujourd'hui, si on prend la loi cantonale sur le notariat, l'article 4 relatif aux conditions d'octroi de la patente de notaire dispose: avoir son domicile dans le canton. Tout simplement, cette analogie a voulu être proposée dans ce texte de loi pour des raisons évidentes de ne pas créer de souci avec les deux professions.

Il est aussi au passage noté que nos chers notaires ne se sont bien évidemment pas, et au contraire, opposés à cette prise de compétence des géomètres officiels.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux conteste cet amendement.

Marmier Bruno (VEA/GB, SC). Je réagis aux propos du député Dorthe, qui fait référence à la loi sur les notaires. Mais c'est peut-être bien cette loi-là qui n'est pas assez libérale, on l'a bien entendu dans les propos du Conseil fédéral et de la COMCO relayés par la députée Roulin. Donc je vous invite à suivre les règles et les valeurs que, normalement et d'ordinaire, vous défendez – qui sont celles du libéralisme – et à accepter cet amendement. Et peut-être même à déposer une motion pour corriger la loi sur les notaires!

Dorthe Sébastien (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). On déposera la motion avec mon collègue Marmier et on verra comment réagira notre Parlement. Et on reviendra ensuite sur les questions de monopole et de libéralisation. Aujourd'hui on se concentre sur un amendement qui, d'après nous, ne peut pas être suivi.

Julmy Markus (Le Centre/Die Mitte, SE). Ich schliesse mich ebenfalls den Worten von Kollege Dorthe an. Das Büro war ja nicht bestritten in diesem Entwurf des Gesetzes, jedoch die Ortsansässigkeit des Geometers. Ich betone hier noch einmal, wie wichtig es ist, dass auch der verantwortliche Geometer Ortskenntnisse hat, die Begebenheiten des Kantons und der Gebiete kennt und sich dementsprechend auch für eine korrekte und richtige Messung einsetzen kann.

Die Fraktion Die Mitte steht mehrheitlich hinter dem Entwurf, wie die Kommission diesen entschieden hat, und ich bitte Sie, diesem Folge zu leisten.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à cette proposition d'amendement, qui était venue en commission. Les éléments ont déjà été donnés dans les répliques et duplicques que nous venons d'entendre. J'aimerais juste relever un point: l'ingénieur géomètre breveté, qui a un brevet fédéral comme l'a dit M^{me} la Députée Roulin, peut bien sûr agir dans toute la Suisse et dans le canton de Fribourg également. La patente qui lui est donnée et qui fait de lui un breveté officiel dans notre canton, c'est précisément parce qu'il endosse le rôle du notaire. Donc on suit les règles, comme on vient de le dire, du notariat fribourgeois. C'est du droit cantonal, chacun a développé cela à sa manière. Soit dit en passant, les Vaudois ont la même situation que nous, avec aussi le domicile dans le canton. Donc si on appliquait l'amendement, ça voudrait dire qu'un Vaudois pourrait venir à Fribourg mais un Fribourgeois ne pourrait pas aller dans le canton de Vaud. Je ne suis pas sûr que cela améliore la situation dans la Broye.

J'aimerais également dire que du point de vue du notariat, c'est une autre loi, ce sont d'autres règles et ce n'est peut-être pas quand on fait une application vraiment marginale, par analogie, aux droits du notaire pour ce qui est du géomètre qu'il

faut modifier toute la loi. En l'occurrence, ça peut toujours, vous en êtes libres, donner lieu à des discussions. Mais ici, à mon sens, ça serait exagéré.

Enfin, une dernière remarque: le géomètre breveté fédéral qui n'a pas de patente, il peut évidemment faire tout le processus normal de mensuration; mais à un moment donné, il passera chez le notaire et il continuera ensuite, tandis que dans les cas de minime importance comme définis à l'article 19, le notaire patenté fribourgeois pourra le faire lui-même. C'est aussi une simplification qui est donnée, donc je vous recommande de ne pas suivre cet amendement.

Dupré Lucas (*UDC/SVP, GL*). La commission a débattu de cet amendement. La loi sur les notaires exige cette condition et la commission a jugé nécessaire de la maintenir. La commission a rejeté cet amendement et je vous invite à en faire de même.

> Au vote, à l'art. 18 al. 2 let. b, la proposition initiale du Conseil d'Etat, opposée à la proposition du député Vial, est acceptée par 49 voix contre 46. Il n'y a pas d'abstention.

> Adopté selon la proposition initiale du Conseil d'Etat.

Ont voté en faveur de la proposition initiale:

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP).
Total: 49.

Ont voté en faveur de la proposition du député Vial:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 46.*

Art. 18 al. 2 let. c

Dupré Lucas (*UDC/SVP, GL*). La commission a jugé nécessaire l'augmentation de l'assurance des responsabilités civiles à 5 millions. La commission a accepté majoritairement cette proposition que je vous invite à accepter également.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Cet objet avait été discuté dans la préparation de la loi, notamment avec les géomètres, et le montant de 5 millions peut très bien convenir aussi. Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > L'art. 18 al. 2 let. c est modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Présidente du Grand Conseil. J'ouvre la discussion sur les autres alinéas de l'article 18.

Marmier Bruno (VEA/GB, SC). J'ai une question de compréhension à l'alinéa 5, à savoir "la loi sur le notariat est applicable par analogie aux cas d'incapacité". J'aimerais savoir si, dans cet alinéa, on comprend également que l'autorité de surveillance des géomètres qui instrumenteraient des actes authentiques est la même autorité de surveillance que celle des notaires. S'il n'y a pas d'autorité de surveillance définie, alors je déposerai un amendement pour la deuxième lecture.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je n'ai pas la réponse à votre question. Pour moi l'application par analogie implique de fait le contenu de la loi, mais je n'ai pas ce détail en tête concrètement.

- > Les articles 19 à 27 sont adoptés selon la proposition initiale du Conseil d'Etat.

3. Mesuration officielle, 3.3 Simplifications et rectifications des limites (art. 28)

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Il y a ici une proposition de correction pour la version allemande: on remplace "Grenzberichtigung" par "Grenzbereinigung". Nous nous rallions bien entendu à cette proposition de modification.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
 - > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).
- 3. Mesuration officielle, 3.4 Financement de la mesuration officielle (art. 29 à 32)*

> Adopté.

4. Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (art. 33 à 35)

> Adopté.

5. Cadastre des conduites (art. 36 à 38)

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Une seule remarque: le cadastre des conduites suisse est en consultation et les modifications qui pourraient être amenées seront essentiellement d'ordre réglementaire. Il n'y aura donc pas de révision de la loi dont nous traitons maintenant suite aux décisions qui seront prises au niveau fédéral.

> Adopté.

6 Procédure et voies de droit (art. 39)

> Adopté.

7 Dispositions transitoires (art. 40 à 43)

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Une seule remarque peut-être: le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière sera introduit de manière progressive, y compris pour le cadastre des conduites, qui interviendra un peu plus tard.

> Adopté.

II. Modifications accessoires : code de procédure et de juridiction administrative (CPJA)

Art. 117 al. 1

> Adopté.

II. Modifications accessoires : loi d'application du code civil suisse (LACC)

Art. 30a

> Adopté.

Art. 31 al. 4

> Adopté.

II. Modifications accessoires : loi sur le registre foncier (LRF)

Art. 24 al. 1, al. 2, al. 3

> Adopté.

Art. 27 al. 1

> Adopté.

Art. 37 al. 1

> Adopté.

Art. 59a al. 2

> Adopté.

Art. 64 al. 2

> Adopté.

Art. 67 al. 1

> Adopté.

II. Modifications accessoires : loi sur la légalisation des signatures

Art. 1 al. 1

> Adopté.

II. Modifications accessoires : loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers (LDMG)

Art. 9 al. 1

> Adopté.

Art. 18 al. 2 let. c

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

II. Modifications accessoires : loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC)

Intitulé de section après art. 104

> Adopté.

Art. 105 al. 1, al. 3

> Adopté.

Art. 106 al. 1, al. 2, al. 3

> Adopté.

Art. 109 al. 2

> Adopté.

Art. 111 al. 1

> Adopté.

Art. 166 al. 2

> Adopté.

II. Modifications accessoires : loi sur la mobilité (LMob)

Art. 88 al. 1

> Adopté.

Art. 89 al. 1, al. 2

> Adopté.

Art. 90 al. 3

> Adopté.

Art. 108 al. 1

> Adopté.

Art. 109 al. 3

> Adopté.

II. Modifications accessoires : loi sur les eaux (LCEaux)

Art. 12 al. 1

> Adopté.

Art. 18 al. 1, al. 2

> Adopté.

Art. 20 al. 2

> Adopté.

Art. 23 al. 1

> Adopté.

Art. 25 al. 1 à 7

> Adopté.

Art. 32 al. 1

> Adopté.

Art. 51 al. 1

> Adopté.

Art. 84 al. 1, al. 2

> Adopté.

Art. 91 al. 1, al. 2, al. 4

Art. 92 al. 1

> Adopté.

Art. 116 al. 2

> Adopté.

Art. 135 al. 1, al. 2

> Adopté.

II. Modifications accessoires : loi sur les améliorations foncières (LAF)

Art. 146 al. 1

> Adopté.

Art. 148 al. 1

> Adopté.

Art. 149 al. 1

> Adopté.

III. Abrogations accessoires : loi sur la mensuration officielle (LMO) du 07.11.2003

> Adopté.

III. Abrogations accessoires : loi sur la géoinformation (LCGéo) du 08.11.2012

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

> La première lecture est ainsi terminée.

Motion d'ordre

Report de la deuxième lecture

Auteur-s: **Roulin Daphné** (VEA/GB, GL)

Prise en considération

Présidente du Grand Conseil. Je prends connaissance d'une motion d'ordre demandant le report de la deuxième lecture. J'ouvre la discussion et donne la parole à M^{me} la Députée Daphné Roulin.

Roulin Daphné (VEA/GB, GL). Cette motion d'ordre demande le report de la deuxième lecture de la loi sur la géoinformation. Ce délai supplémentaire permettra à toutes les personnes présentes de prendre connaissance de la loi sur le marché intérieur et de la recommandation de la COMCO sur la libre circulation des notaires et des actes authentiques et donc, en conséquence, de tout ce que cela induit pour les géomètres officiels.

Présidente du Grand Conseil. M^{me} la Députée Daphné Roulin, voulez-vous reporter cette deuxième lecture à lundi ou au mois de décembre?

Roulin Daphné (VEA/GB, GL). M^{me} la Présidente, vous laisserez le Bureau décider de la date. Si cela peut être traité lundi, c'est totalement avec mon accord. Si c'est ultérieurement, cela me conviendra également.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux refusera cette motion d'ordre. On a cette loi dans la tête maintenant. Même si certains estiment qu'on a mal lu des pièces, je pense que tout le monde a pu se faire une idée, prendre connaissance de tous les dossiers, de tous les éléments importants et je ne vois vraiment pas la raison de renvoyer cette lecture. On a besoin de cette nouvelle loi, donc je vous demande de refuser cette motion d'ordre.

Dafflon Hubert (Le Centre/Die Mitte, SC). Je pense qu'il faut maintenir la deuxième lecture, parce que rien de fondamental ne va changer si on reporte à lundi ou au mois de décembre. Au contraire, on va de nouveau retravailler toute la chose. Je pense que le débat a eu lieu, qu'il a été fait. Le groupe Le Centre refuse cette motion d'ordre.

Vial Pierre (PS/SP, VE). On se rend compte qu'il y a deux choses. Il y a d'une part des situations particulières où ça pourrait se justifier que le géomètre n'ait pas son domicile dans le canton et puis, d'autre part, il y a une règle générale que M. Siggen nous a rappelée et je crois qu'on l'a bien comprise. L'idée c'était aussi de pouvoir vous proposer une formulation un peu intermédiaire, par exemple dire que des exceptions sont possibles pour les situations où un employeur reprend le bureau de son patron. Par contre, on n'est pas tout à fait prêts avec les termes juridiques corrects qu'il faudrait utiliser. Est-ce qu'on peut simplement mettre "des exceptions sont possibles" ou est-ce qu'il faudrait mettre autre chose? C'est aussi dans ce sens-là qu'on demandait ce renvoi, pour avoir le temps de se préparer.

Bortoluzzi Flavio (UDC/SVP, LA). Auch wir werden diesen Ordnungsantrag nicht unterstützen und möchten das Gesetz heute fertig überarbeiten und die zweite Lesung durchbringen.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je ne veux pas m'exprimer sur un élément purement de procédure du Grand Conseil.

Dupré Lucas (UDC/SVP, GL). Etant donné que la commission, au vote final, a accepté le projet bis par 11 voix contre 0 abstention et 0 contre, je pense pouvoir dire qu'il faut rejeter cette proposition.

> Au vote, cette motion d'ordre est refusée par 60 voix contre 29. Il y a 5 abstentions.

Ont voté en faveur de la motion d'ordre:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs

(SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB). *Total: 29.*

Ont voté contre:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Brailard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 60.*

Se sont abstenus:

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 5.*

Loi 2023-DFIN-26

Loi sur la géoinformation

Rapporteur-e:	Dupré Lucas (UDC/SVP, GL)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	26.09.2023 (BGC novembre 2023, p. 4660)
Préavis de la commission:	27.10.2023 (BGC novembre 2023, p. 4725)

Deuxième lecture

I. Acte principal : loi sur la géoinformation (LCGéo)

Art. 18 al. 6

Marmier Bruno (VEA/GB, SC). De la question que j'ai posée en première lecture, il ressort manifestement que la problématique de l'autorité de surveillance n'a été traitée ni par le Conseil d'Etat, ni par la commission. Je pense qu'il est important, dans l'octroi de nouvelles compétences aux géomètres, de définir aussi qui assure la surveillance de ces nouvelles compétences. Evidemment, on ne va pas créer un nouvel organe de surveillance, mais je vous propose ici de préciser très

clairement – avec l'introduction d'un nouvel alinéa 6 à l'article 18 – que la loi sur le notariat est applicable par analogie en ce qui concerne l'autorité de surveillance.

Dorthe Sébastien (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je pense que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux peut suivre cette proposition qui, en faisant l'analogie avec la loi sur les notaires pour la surveillance, scelle définitivement cette fois le sort de la question du domicile où une même analogie doit être faite.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Comme je l'ai dit en première lecture, je n'ai pas d'éléments plus concrets. Mais comme nous avons appuyé toute la réflexion sur l'analogie à la loi sur le notariat, il va sans dire que ça pourrait être aussi inclus dedans. En tout cas, cela ne pose pas de problème pour moi, même si, comme vous pouvez l'imaginer, je n'ai pas consulté le Conseil d'Etat pour cet alinéa.

Dupré Lucas (UDC/SVP, GL). La commission avait souhaité cette analogie avec la loi sur le notariat. Elle ne s'est cependant pas prononcé sur cet amendement, je ne vais donc pas m'exprimer plus.

- > Au vote, la proposition du député Marmier, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 76 voix contre 13. Il y a 2 abstentions.
- > Modifié selon la proposition du député Marmier.
- > Cet article fera l'objet d'une troisième lecture.

Ont voté en faveur de la proposition du député Marmier:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétréy Lucie (SC,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 76.*

Ont voté en faveur de la proposition initiale:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP). *Total: 13.*

Se sont abstenus:

Moussa Elias (FV,PS/SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 2.*

Art. 18 al. 7

Roulin Daphné (*VEA/GB, GL*). Je dépose un amendement qui n'est pas le même que celui déposé par mon collègue Vial tout à l'heure. Je vais tout de suite le lire: "Pour de justes motifs, le Conseil d'Etat peut exempter les ingénieurs géomètres brevetés de l'exigence d'être domiciliés dans le canton".

Comme vous pouvez le constater, on revient toujours sur cette question du domicile privé des géomètres. Ce n'est pas par rapport au siège principal ou secondaire de leur entreprise, qui doit être dans le canton de Fribourg. Dans ce cas-là, on garde la règle principale qui est qu'ils doivent être domiciliés de manière privée dans le canton. On introduit cependant une exception pour que les ingénieurs géomètres puissent, pour de justes motifs, être domiciliés hors du canton. "Pour de justes motifs", c'est une notion générale et abstraite qui doit être appliquée par le Conseil d'Etat, qui décide de ces exceptions. Mais par exemple, ce sont des choses qui ont été discutées aujourd'hui, que mon collègue Vial a évoqué. C'est dans des cas de recomposition familiale; la personne est divorcée, va déménager de Châtonnaye à Sédeilles ou à Trey, qui sont quand même des communes limitrophes du canton de Fribourg. De manière générale, ça peut aussi être des cas où des personnes ont exercé dix, quinze ans, dans le canton de Fribourg et que, pour des raisons privées, ça les arrange d'aller de nouveau habiter un canton limitrophe. A mon avis, on peut, dans ces cas-là, introduire une exception pour considérer qu'ils peuvent quand même être domiciliés hors canton. Evidemment la marge de manœuvre reste au Conseil d'Etat, qui le décide. Mais comme on peut le voir, de justes motifs, ce n'est pas n'importe quel motif, ça doit être vraiment motivé.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à accepter cet amendement, pour ouvrir cette question de domicile privé des géomètres.

Enfin j'ai une dernière remarque. Cela a été discuté en commission et été dit: à l'heure actuelle, il y a une pénurie de géomètres. Donc je me pose la question: tient-on à faire un protectionisme cantonal par rapport à leur domicile privé sans se pencher sur la question de ce manque de géomètres? Ne faudrait-il pas plutôt trouver des solutions pour ouvrir ce marché?

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Ich gebe Ihnen ein Beispiel, womit ich meine persönliche Meinung hier, ohne Absprache mit meiner Fraktion, bekanntgeben kann. Ich wohne in Murten, und wir haben eine Enklave in der Region Murten, Münchenwiler, Kanton Bern. Die meisten Leute arbeiten in der Region Murten, und es wäre eine Strafe für einen Menschen, der ganz in der Nähe wohnt und diesen Beruf nicht in Murten oder in der Region ausüben könnte. Deshalb unterstütze ich ganz klar den Antrag von Frau Roulin.

Vial Pierre (*PS/SP, VE*). Je crois que la solution de M^{me} Roulin est pragmatique. Elle laisse la porte entrouverte pour des exceptions et elle respecte l'esprit de la loi. Je crois que nous l'avons tous bien compris, c'est pour cela que nous allons soutenir cet amendement.

Dorthe Sébastien (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). J'ai l'impression qu'on va dans tous les sens, qu'on ouvre des brèches. Cette discussion a eu lieu lors de la commission parlementaire qui a traité du sujet. On parlait bien de géoinformation et pas de droit matrimonial! On avait écarté cela parce que "justes motifs", ça veut dire quoi? On peut peut-être trouver un ou deux exemples qui parlent, mais on ne sait plus où s'arrêter et on ouvre la voie à des contestations que l'on n'a pas à avoir. Je crois que la loi initiale est claire et précise. Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux va refuser cet amendement.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je crois que la discussion de fond, vous l'avez eue. Il n'y a pas d'autres arguments, ça ne change rien fondamentalement. Lors de la discussion en commission, il a été mentionné qu'actuellement il y a dix-sept personnes qui ont cette patente. Je ne vois pas pourquoi il y aurait des situations exceptionnelles en plus là-dedans. On n'est pas dans une grande largeur. Bien sûr qu'il peut y avoir de la pénurie, mais cette patente en soi n'est pas cause de pénurie, parce qu'il s'agit simplement du rôle notarial qu'endosse le géomètre. Le géomètre breveté qui ne serait pas fribourgeois, il passe simplement par le notaire, c'est tout. C'est une simplification que nous avons à Fribourg, mais ce n'est pas ça qui va créer une pénurie concrète. Ensuite, la possibilité d'acter de manière authentique est limitée à quelques éléments de minime importance. Il n'y a vraiment pas l'occasion de dire qu'il y a des exceptions encore dans ce sens-là. Moi, je vous propose d'en rester à la décision que vous avez prise en rejetant tout à l'heure l'amendement de M. le Député Vial, qui allait dans le même sens que celui-ci.

Dupré Lucas (*UDC/SVP, GL*). La commission a exprimé la volonté que cette loi garantisse le lieu de domicile dans le canton, sans revenir sur la volonté d'analogie avec la loi sur le notariat. Cet amendement tel qu'il est proposé actuellement n'a pas été discuté en commission. Je ne vais pas m'exprimer plus.

> Au vote, la proposition initiale du Conseil d'Etat, opposée à la proposition de la députée Roulin, est acceptée par 48 voix contre 46. Il y a 1 abstention.

> Adopté selon la proposition initiale du Conseil d'Etat.

Ont voté en faveur de la proposition initiale:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Brailard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). *Total: 48.*

Ont voté en faveur de la proposition de la députée Roulin:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 46.*

S'est abstenu:

Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

II. Modifications accessoires

> Confirmation de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Comme il y a divergence entre la première et la deuxième lecture à l'art. 18 al. 6, il est passé à une troisième lecture.

Troisième lecture

I. Acte principal : loi sur la géoinformation

Art. 18 al. 6

> Au vote, le résultat de la deuxième lecture (amendement Marmier), opposé au résultat de la première lecture (proposition initiale du Conseil d'Etat), est confirmé par 91 voix contre 2. Il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur du résultat de la deuxième lecture:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bündel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 91.*

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP). *Total: 2.*

S'est abstenu:

Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 95 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté pour:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset

Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 95.*

Rapport 2022-DFIN-62

Engagement hors EPT : vers une régularisation (rapport sur postulat 2022-GC-18)

Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**
 Rapport/message: **09.10.2023 (BGC novembre 2023, p. 4534)**

Discussion

Ingold François (VEA/GB, FV). Je parle en tant que coauteur du postulat ainsi que comme rapporteur du groupe VERT·E·S et allié·e·s.

Je remercie le Conseil d'Etat pour son rapport, qui répond tout à fait à notre attente. Il s'agit quand même de 176 montants forfaitaires qui ont été analysés. Ces montants forfaitaires comprennent des employés de l'administration cantonale qui passent sous les radars, malgré parfois les activités pérennes de grande valeur.

Nous pouvons observer que la majorité des montants forfaitaires transformés se trouvait à la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (DEEF), à la Direction de la sécurité, de la justice et du sport (DSJS) et à la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME). Et c'est justement dans ces secteurs où se trouvent des compétences souvent difficiles à engager et surtout à garder. Chaque employé qui quitte sa fonction part avec un bout de ses connaissances et c'est tout un secteur de l'administration qui est péjoré.

Je me réjouis donc que ces 36 équivalents plein-temps (EPT) puissent être régularisés.

J'aimerais faire encore deux remarques. Tout d'abord, je regrette que l'Hôpital fribourgeois (HFR), le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM), l'Université et la Haute Ecole pédagogique (HEP) n'aient pas été analysés. Je pense qu'il y a également un certain nombre d'engagements qui doivent être pérennisés dans ces institutions. Je pense ici notamment aux mandats de recherche, souvent à durée déterminée, qui mettent les chercheurs dans une certaine précarité académique à moyen terme.

Ensuite, vous écrivez dans le rapport que le Conseil d'Etat ne souhaite pas intégrer le détail des montants forfaitaires dans la statistique annuelle. Je pense, au contraire, que ce serait un outil de pilotage adéquat, notamment pour la Commission des finances et de gestion (CFG) pour suivre l'évolution et comprendre ce que représentent ces montants forfaitaires. Nous réfléchissons donc, avec mon pétillant collègue Gabriel Kolly, à un nouvel instrument pour demander ces détails.

Glasson Benoît (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Le rapport sur ce postulat, qui réitère l'enquête menée en 2016, nous éclaire à nouveau sur le transfert de montants forfaitaires comptabilisés en postes de travail équivalents plein-temps (EPT). L'engagement de personnel à contrat à durée déterminée ou indéterminée relève de la gestion opérationnelle. Ces montants forfaitaires recouvrent des engagements pour des tâches ponctuelles, pour des missions spécifiques ou des engagements liés à des conditions de financement particulières.

Afin d'obtenir une certaine transparence, l'enquête réalisée par le Service du personnel et d'organisation (SPO) a consisté à passer en revue tous les montants forfaitaires, afin de s'assurer qu'ils recouvrent ces engagements spécifiques. De ce fait, les nouveaux postes à l'effectif, dont la création est proposée au budget 2024, ont été définis en EPT et fonction d'après l'utilisation actuelle des montants forfaitaires qu'ils remplaceront.

En pratique, sur 176 montants forfaitaires examinés, 36 ont été identifiés comme correspondant à des activités pérennes, justifiant la conversion de ces montants en postes à l'effectif.

En conclusion, le Conseil d'Etat admet que la création de nouveaux montants forfaitaires devra être limitée au strict minimum, ce qui donne plus de clarté au budget.

La lecture de ce rapport bien détaillé et bien expliqué me pousse à la réflexion de la faisabilité d'une étude à effectuer dans les différents services de l'Etat, où on calculerait la masse salariale par secteur en comparaison du volume de travail à effectuer et de son évolution au cours des années. Cela nous permettrait d'éviter quelques manifestations de personnel ou, au contraire, solutionnerait en partie le budget.

En remerciant le Conseil d'Etat et le SPO pour leur travail, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux prend acte de ce rapport.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). J'interviens au nom du groupe socialiste et n'ai aucun lien d'intérêt avec cet objet, sauf celui d'être moi-même employée de l'Etat de Fribourg, par chance à l'effectif!

Notre groupe a analysé avec attention le rapport bref et factuel découlant du postulat de nos collègues députés François Ingold et Gabriel Kolly et nous ne pouvons que nous réjouir pour les employés d'Etat, résumés par ce chiffre un peu froid, certes, de 42,5 équivalents plein-temps (EPT). Je n'ai pas prévu de répéter les remarques de mes préopinants, mais je vais me limiter à vous partager l'une ou l'autre réflexion.

D'ailleurs, pour commencer, j'ai une première question. Que serait-il advenu des 36 montants forfaitaires et donc des 42,5 EPT enfin inscrits à l'effectif, si cet instrument parlementaire n'avait pas été déposé par nos collègues? Seraient-ils restés encore une année ou plus en lien avec les montants forfaitaires? Le Conseil d'Etat au travers du Service du personnel et de l'organisation (SPO) aurait-il aussi mené cette réflexion?

Nous prenons note que le Conseil d'Etat avait déjà procédé à la même opération en 2016 et 2018, et si nos souvenirs sont bons, certains d'entre nous étaient déjà là, cela avait déjà été suite à un instrument parlementaire. A cette époque-là, certains employés d'Etat nous avaient confié être engagés depuis plus de six ans sur des montants forfaitaires, ce qui signifiait que chaque année, ils devaient attendre la session de novembre et les budgets pour être enfin fixés sur leur avenir professionnel. Nous osons espérer qu'une telle situation n'existe plus!

Alors, si nous pouvons comprendre la rigueur budgétaire ainsi que la nécessité pour l'administration cantonale de jouir d'une certaine souplesse lors de l'engagement du personnel, il est essentiel que les missions ponctuelles et limitées, telles que le décrit ce rapport, et liées aux montants forfaitaires restent ce qu'elles sont: des missions temporaires. En effet, il n'est pas acceptable que des employés d'Etat voient leur contrat à durée déterminée (CDD) renouvelés plusieurs fois sans pouvoir espérer un engagement en contrat à durée indéterminée (CDI). Cela entraîne par là même une instabilité professionnelle et difficulté à se projeter dans un avenir. Cette façon de faire, même si elle découle de circonstances expliquées, ne correspond toutefois pas à l'exemplarité que l'on est en droit d'attendre d'un employeur tel que notre canton.

Pour cela, nous invitons le Conseil d'Etat à demeurer vigilant et à mener régulièrement cette réflexion. Ceci afin de ne pas laisser des missions temporaires perdurer sans qu'il n'y ait une adaptation des conditions d'engagement du personnel.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Je prends la parole au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Mes liens d'intérêts: auteur de ce postulat avec mon brillant collègue Ingold, mais également membre de la Commission des finances et de gestion (CFG) depuis 2013.

Dix ans! Dix ans qu'à chaque budget, je passe dans les directions avec de nombreux collègues, dix ans que certains équivalents plein-temps (EPT) étaient un peu cachés et difficilement trouvables. De nombreux conseillers d'Etat, secrétaires généraux et chefs de service qui nous disaient: "Oui, on a dû augmenter les moyens pour telle ou telle tâche, on a dû augmenter ces forfaits." Et dix ans, voire même bien plus longtemps, que la droite dit qu'il y a trop d'EPT et que la gauche dit qu'il n'y en a pas assez.

Le rapport qui nous a été transmis est complet et précis. Il nous démontre l'existence des montants forfaitaires et des types de montants forfaitaires, ce qui est très intéressant. Pour notre groupe, vous vous en doutez, il est important de cadrer ces montants et de ne pas en abuser. Mais, surtout, il faut que le Conseil d'Etat soit transparent et ses services aussi. Ce rapport a le mérite de l'être. Selon notre groupe, il faudrait, tout de même, un peu plus de flexibilité dans les EPT de l'Etat et ne pas être fermé à transférer des postes d'un service à l'autre en fonction des besoins de l'Etat.

Collomb Eric (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je rapporte ici au nom du groupe Le Centre. Je n'ai aucun lien d'intérêts avec cet objet.

Lors du traitement du postulat de nos collègues Ingold et Kolly, nous avons déjà exprimé l'envie d'en savoir plus de la problématique des engagements de personnel sur des montants forfaitaires, lesquels sont susceptibles d'amener de la précarité pour les employés et un turnover néfaste pour l'employeur. Convaincus que les engagements de collaborateurs hors inventaire des postes de travail donnent une vision tronquée de la réalité de l'emploi au sein des différentes directions, nous attendions avec intérêt le rapport du Conseil d'Etat.

Sur la base du budget 2023, nous constatons avec satisfaction que sur les 176 montants forfaitaires examinés, seuls 36 cas ont été identifiés comme activités pérennes, justifiant la conversion de ces montants forfaitaires en postes effectifs, soit au final un total de 42,5 EPT.

Ce rapport appelle donc de notre part quelques constats et recommandations. Nous constatons que les doutes que nous partageons avec les postulants ne sont pas justifiés, puisque seuls 173 montants ont dû faire l'objet d'une analyse pour déboucher sur 42 EPT, désormais inscrits au budget 2024. Au chapitre des recommandations, nous insistons sur le fait qu'une gestion du personnel dynamique et efficace nécessite de la souplesse pour que les tâches ponctuelles ou d'appoint, tout comme les missions spécifiques à court ou moyen terme, puissent être couvertes par des engagements en contrat à durée déterminée (CDD), via des montants forfaitaires hors inventaire des postes de travail. Nous encourageons donc le Conseil d'Etat à faire preuve de souplesse, en pratiquant une gestion du personnel dynamique et efficace. Cette recommandation nous amène à demander au Conseil d'Etat de mentionner clairement dans le budget le détail des montants forfaitaires hors inventaire, afin que nous disposions d'une vision d'ensemble des effectifs au bénéfice d'un CDD, ceci dans le but d'éviter que le système au forfait ne devienne une habitude et que nous en perdions la maîtrise.

C'est avec ces considérations que notre groupe prend acte de ce rapport, tout en remerciant le Conseil d'Etat pour son élaboration.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Ce que je peux dire, c'est que la réponse à ce postulat, évidemment, c'est le budget qu'on a présenté cette semaine. C'était parallèle à l'explication de la transformation elle-même.

On n'a pas intégré l'Hôpital fribourgeois (HFR) ainsi que d'autres institutions autonomes, qui engagent elles-mêmes les personnes, comme elles les licencient, même si elles sont liées à la loi sur le personnel de l'Etat (LPers). On s'est limité, évidemment, à des montants forfaitaires qui sont dans l'exercice direct de l'Etat et non pas d'institutions autonomes.

Les statistiques du personnel, qui font l'objet d'un rapport chaque année, comportent évidemment tous les éléments liés aux effectifs, qui peuvent être comparés. Mais tout ce qui concerne les montants forfaitaires est évidemment discuté en Commission des finances et de gestion (CFG). Et puis là, on peut donner tous les détails souhaités.

Pour répondre à M^{me} la Députée Rodriguez: oui, effectivement, les montants forfaitaires ne sont pas statiques. Ils disparaissent, ils reviennent... C'est un mouvement continu. Le Service du personnel suit cela avec attention et regarde quelles sont les mesures à prendre. Cela, on le fait continuellement. Je souligne que la nature du montant forfaitaire fait que ça change avec le temps et les éléments aussi. On peut se dire que pour encore une année, c'est bon, que l'on peut encore attendre. Là, par définition, il y a un petit peu de flou, je reconnais. Et l'appel du Grand Conseil disant qu'il faut vraiment être attentif et limiter ça au maximum, le Conseil d'Etat en est tout à fait conscient et entend aussi aller dans ce sens-là, concrètement.

Ce que je peux encore ajouter, c'est que les règles elles-mêmes qui définissent montants forfaitaires ou engagements pérennes, elles sont claires. Ce ne sont pas ces règles-là qui nécessitent quelque chose de particulier. Mais c'est leur application, ensuite, qui demande un suivi détaillé. Des postes évoluent ou des montants forfaitaires pour certaines prestations limitées dans le temps peuvent, au gré des circonstances, s'allonger sans qu'on dise systématiquement, on arrête les choses. La durée joue un rôle important là-dedans.

Je rappelle que les informations peuvent être connues de la CFG. Nous donnons les détails. Entre parenthèses, tous les montants forfaitaires font l'objet d'une appréciation en début d'année qui se retrouve, quant au montant – là, ce sont 33 millions de francs –, dans les directives en vue du budget que décide le Conseil d'Etat – directives, qui sont remises ensuite aussi à la CFG, qui peut prendre connaissance de l'estimation que nous avons faite.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Décret 2022-DIME-144

Campus Schwarzsee / Lac Noir - Octroi d'un crédit d'engagement complémentaire en vue de la construction d'une salle de sport triple et de la rénovation des bâtiments existants

Rapporteur-e:	Stöckli Markus (VEA/GB, SE)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport
Rapport/message:	06.07.2023 (BGC novembre 2023, p. 4618)
Préavis de la commission:	31.10.2023 (BGC novembre 2023, p. 4637)

Entrée en matière

Stöckli Markus (VEA/GB, SE). Die Kommission betreffend das Dekret über einen zusätzlichen Verpflichtungskredit für den Bau einer Dreifachsporthalle und die Erneuerung der bestehenden Gebäude auf dem Campus Schwarzsee hat sich am 18. September 2023 zu einer ersten Sitzung und nach der Vertagung der in der Oktobersession terminierten Debatte auf die Novembersession am 31. Oktober zu einer zweiten Sitzung getroffen.

Anwesend waren an beiden Sitzungen neben der elfköpfigen Grossratskommission die Herren Staatsräte Jean-François Steiert von der kantonalen Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion und Romain Collaud von der kantonalen Sicherheits-, Justiz- und Sportdirektion. Des Weiteren die Herren Michel Graber, Kantonsarchitekt, und Benoît Gisler, Vorsteher des Sportamtes sowie Herr Reto Schmid als Vertreter des Grossratssekretariats.

Ich danke dem Staatsrat und den betroffenen Ämtern für die Erarbeitung der Botschaft und Ausarbeitung des Dekrets sowie allen Anwesenden für die offene Diskussion; besonders Reto Schmid für sein exzellentes Coaching anlässlich meines ersten Kommissionspräsidiums.

La construction d'une triple salle de sport a déjà été approuvée par le Grand Conseil, le 4 novembre 2016, avec un crédit de 7,69 millions de francs.

Diskussionen mit der Gemeinde Plaffeien bezüglich des vorgesehenen Standorts der Halle auf dem Parkplatz führten zu Verzögerungen. 2019 war der neue Standort geklärt und ein Gesamtleistungswettbewerb wurde im Sommer 2019 ausgeschrieben, was schliesslich zur Ausarbeitung eines zweiten Projekts am Standort der heute bestehenden Sporthalle führte. Am 8. September 2022 wurde die parlamentarische Ad-hoc-Kommission bestimmt, welche schliesslich am 8. September 2023 getagt hat.

Zur ersten Sitzung: Die errechneten Kosten für den Bau der Dreifachsporthalle belaufen sich heute – 7 Jahre später - auf 15,21 Millionen Franken. Der Grosse Rat hätte alsdann über einen Zusatzkredit von CHF 7,52 Millionen Franken zu entscheiden.

Après des discussions avec les utilisateurs du campus, en particulier avec le Service civil, les bâtiments existants ont fait l'objet d'une analyse. L'étude a révélé que plusieurs mesures étaient nécessaires pour la rénovation des bâtiments A et B, plus anciens et insuffisamment entretenus, ainsi que d'autres mesures visant à rendre le site plus attractif et à optimiser les normes énergétiques. Un crédit total de 10,8 millions de francs est prévu pour la rénovation des bâtiments existants.

Der Bau eines überdachten Sportplatzes, welcher während der Bauphase als provisorische Halle dient, wurde unabhängig von der Dreifachsporthalle ausgeschrieben und verwirklicht. Die Kosten in der Höhe von CHF 1'775'000 Franken sind von diesem Bauvorhaben unabhängig durch den Staatsrat beschlossen und bereits realisiert worden.

Die Gesamtkosten beliefen sich auf CHF 25,9 Millionen Franken. Abzüglich des für die Realisierung der Dreifachsporthalle durch den Grossen Rat im Jahre 2016 bereits bewilligten Kredits hätten wir gemäss ursprünglicher Version des Staatsrates über einen Nachtragskredit in der Höhe von 18'320'000 Franken zu entscheiden.

Au sein de la commission, l'entrée en matière sur le projet de décret n'a pas été contestée. Les personnes présentes ont reçu des réponses détaillées à diverses questions.

Zur Detailberatung: Die Kommission hat anlässlich ihrer ersten Sitzung die Artikel 1-5 gemäss Vorlage des Staatsrates einstimmig angenommen.

Un amendement à l'article 6 concernant la garantie de la tenue de la fête alpestre de lutte suisse au Lac-Noir sur le site actuel du campus a été rejeté par 6 voix contre 4 et une abstention.

Die Schlussabstimmung folgte mit 9 Stimmen bei 2 Enthaltungen der ursprünglichen Fassung des Staatsrates.

Zur zweiten Sitzung:

La réception d'un amendement déposé par les députés Brodard et Zamofing et le report de l'objet à la session de novembre ont réuni la commission ad hoc pour une deuxième séance le 31 octobre 2023. L'amendement porte sur l'article 1 du décret. Il comprend un crédit supplémentaire de 1,3 million de francs pour un terrain de sport, de type terrain de football de dimension junior, sur le grand parking ou à proximité immédiate du campus du Lac-Noir.

Nach eingehender Diskussion und Abwägung der Argumente hat die Kommission in einer mittlerweile dritten Lesung den Änderungsantrag des Artikels 1 mit 9 zu 1 Stimmen bei einer Enthaltung gutgeheissen.

Wir beraten heute über das Projekt bis und somit über einen Gesamtkredit in der Höhe von 19,62 Millionen Franken, wobei 8,82 Millionen Franken für die Dreifachsporthalle und den Sportplatz sowie 10,8 Millionen Franken für die Sanierung der bestehenden Gebäude bestimmt sind.

Lors du vote final, la commission a approuvé le décret mis à jour – projet bis – par 10 voix contre 0 et une abstention.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

Wir sind vom Staatsrat heute mit zwei Vertretern vertreten. Ich werde zum baulichen Teil sprechen und mein Kollege der Sicherheits-, Justiz- und Sportdirektion zum funktionalen Teil, wie das nunmehr seit der Verordnung des Staatsrates zu den Bauprozessen die Norm geworden ist, sowohl in den Kommissionen wie auch im Plenum.

Am 4. November 2016 hat der Grosse Rat einen Kredit gesprochen für eine Dreifachturnhalle, damals noch auf dem Parkplatz des Campus Schwarzsee. Wie Sie wissen, hat dies inzwischen zu einigen Diskussionen geführt. Bereits zu Beginn der vorangehenden Legislatur hat die Gemeinde den Wunsch geäussert, die Parkplätze zumindest zum Teil weiterhin nutzen zu können. Das hat zur Suche einer neuen Lösung geführt, die wir gefunden haben an einem anderen Standort. Das hat einerseits viel zusätzliche Zeit gekostet, andererseits hat es auch Geld gekostet, der Berichterstatter hat das bereits erwähnt.

Wir haben heute eine pragmatische Lösung gefunden, nicht ideal aber ein gangbarer Kompromiss. Auch die Frage der Nähe zum angrenzenden Wald hat zu Diskussionen geführt, konnte aber gelöst werden. Das Dekret von 2016 ist an die unterste Grenze dessen gegangen, was damals üblich war. Es war damals schon klar, dass der Betrag kaum realistisch war, aber das war damals so im Lauf der Dinge. Das vorliegende Kreditbegehren basiert diesmal auf realen Kosten und sieht auch - das wurde auch in der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission so diskutiert - angemessene Reserven vor. Wie Sie wissen, hat der Staatsrat gemeinsam mit der Kommission Überlegungen gemacht zu den Reserven, zu den Arten der Reserven bei Bauprojekten des Staates. Wir haben nunmehr bei allen grösseren Projekten zwei Sorten von Reserven: erstens technische Reserven, die auch auf technischer Ebene abgehandelt werden, die verwendet werden können, solange sie pro Rata der ausgegebenen Beträge eines Bauprojektes nicht überholt werden. Das heisst, wir haben ein Kontrollmittel, um während des Baus sicherzustellen, dass wir im Lot sind.

Zweitens haben wir Reserven zu Änderung von Projekten. Diese Reserven müssen dem Staatsrat unterbreitet werden, weil er politisch die Verantwortung tragen muss, falls Projektänderungen während des Baus vorgenommen werden. Bis zu einem bestimmten Punkt ist das normal, oberhalb eines bestimmten Punktes nicht. Diese Reserven wurden im neuen Kredit so eingebaut, das heisst, Sie haben Zahlen, die sicher realistisch sein sollten.

Wir haben beim Staat beim Unterhalt der Gebäude grundsätzlich - das wissen Sie auch schon von anderen Objekten, die wir hier behandelt haben - jahrelang unterinvestiert. Das betrifft den gesamten staatlichen Gebäudepark, aber auch den Campus. Der Staatsrat war der Meinung, dass es nicht sinnvoll ist, jetzt an der Dreifachturnhalle zu arbeiten, einen Kredit auszusprechen und in einem Jahr oder in zwei Jahren wieder zu Ihnen zu kommen mit Verbesserungsvorschlägen für die anderen Gebäude auf dem Campus. Das wurde bereits frühzeitig bekanntgegeben. Vor einigen Jahren war die Meinung, man sollte das aufsplitten. Wir versuchen heute, auch nach den Erfahrungen der Projekte, die überzogen wurden, die hier im Grossen Rat zu Diskussionen Anlass gaben, systematisch eine Gesamtvision eines Standortes zu haben und nicht mit Salamtaktik Ihnen zu sagen, wir kommen heute mit 10, morgen mit 7 und übermorgen noch einmal mit x Millionen Franken. Das ist der Grund, warum wir heute zwei Tranchen haben in der vorliegenden Botschaft: ein erster Teil, die Turnhalle auf

dem neuen Standort mit den entsprechenden Zusatzkosten und ein zweiter Teil mit der Sanierung der bestehenden Gebäude. Somit haben Sie eine Gesamtsicht über alle Ausgaben.

Wir haben auch Nachhaltigkeitskriterien eingeführt, weil wir der Meinung sind, dass der Staat in Bezug auf Qualität beispielhaft vorgehen muss. Wir können nicht von Privaten Sachen verlangen über die Spezialgesetze und selber bei unseren Bauprojekten nicht dasselbe tun. Das gleiche gilt auch für die Frage der Wahl des Verfahrens, wie der Staat baut. Wir haben hier im Rahmen des Gesetzes über das Vergaberecht Diskussionen gehabt mit Ihnen und auch mit den Bauunternehmerverbänden zur Frage, wie der Staat bauen soll. Grundsätzlich gibt es eine gewisse Skepsis zur Wahl der Totalunternehmen als Bauprozess. Wir haben hier dieses Vorgehen trotzdem gewählt, aber mit dem Bewusstsein, dass Sie und der Staatsrat den Willen haben, im Rahmen der gesetzlichen Möglichkeiten die Arbeitsplätze im Kanton zu schützen. Das heisst nicht exzessiver Protektionismus, aber wir haben eine Verantwortung für Arbeitsplätze im Kanton und versuchen, diese so wahrzunehmen. Das geht auch mit dem Totalunternehmen. Die Frage wurde mehrfach gestellt, auch im Rahmen der Kommission. Das geht auch mit dem Totalunternehmen, da wir mit offenen Büchern arbeiten. Somit können dem entsprechenden Unternehmen, falls Freiburger Unternehmen etwas zu kurz kommen, die Möglichkeit geben, die wieder zu übernehmen oder zu priorisieren mit einer entsprechenden Spezialreserve. Das ist gesetzlich möglich und erlaubt es einerseits, effizient zu sein mit den Ausgaben und andererseits zu gewährleisten, dass nicht systematisch Unternehmen aus anderen Kantonen bevorteilt werden.

Gegenüber dem Projekt 2016 sind - wie schon gesagt - zusätzliche Arbeiten vorgesehen, Umbau- und Renovationsarbeiten an den übrigen Gebäuden, Anschluss ans Fernwärmenetz und die gesamte energetische Sanierung des Campus, auch das mit der Idee, dass wir Ihnen eine Gesamtsicht zum Gebäude vorzeigen und nicht mit Salamtaktik vorgehen.

Das Letzte: Sie haben das Projekt von der Oktober- auf die Novembersession verschoben, weil es Fragen gab zur Kompatibilität zwischen den sportlichen Tätigkeiten auf dem Campus und dem Schwingfest am Ufer des Schwarzsees. Der Staatsrat ist der Meinung, man sollte beides tun können und hat deshalb Kenntnis genommen vom Antrag Brodard und diesen zur Annahme empfohlen, nach kurzen Überlegungen. Angesichts der Zeit ist es selbstverständlich nicht möglich, in einer Detailtreue, wie das üblicherweise für einen Kredit möglich und nötig ist, die Machbarkeit zu prüfen sowie die Kosten des zusätzlichen Projekts. Wir betrachten die 1,3 Millionen Franken, die bereits in den Kommissionen geäußert wurden als Kostendach, das heisst - falls Sie diesen Änderungsantrag gutheissen -, hat der Kanton die Möglichkeit, bis zu den Kosten von 1,3 Millionen Franken Lösungen zu finden, damit einerseits das Schwingfest stattfinden kann und andererseits die Sportler, Juniorenequipes oder wer auch immer in den Campus kommt, auch nach dem Schwingfest und bei Regenwetter ein entsprechendes Terrain im Schwarzsee zur Verfügung hat und nicht nach Plaffeien runter muss. Wir haben gute Gespräche gehabt, sowohl mit dem Oberamt wie mit der Gemeinde, auch letzte Woche noch. Wir gehen davon aus, dass Lösungen möglich sind, dass Lösungen findbar sind. Wir haben zwei Möglichkeiten. Entweder wir warten ein Jahr, bis das Ganze im Detail geprüft ist und kommen noch einmal für die 1,3 Millionen Franken vor den Grossen Rat. Das wäre nicht sehr sinnvoll. Oder wir gehen davon aus, wir haben - wenn Sie Ja sagen zu diesem Zusatzantrag - ein Okay zu einem Kostendach und haben die Möglichkeit, die uns realistisch erscheint nach ersten Vorprüfungen, Lösungen zu finden im Rahmen dieses Kostendachs, gemeinsam insbesondere auch mit der Gemeinde, die auch Interessen auf diesem Standort hat.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Comme cela a déjà été parfaitement expliqué par mon collègue, ce crédit complémentaire est nécessaire pour le développement des infrastructures et des activités pour la jeunesse fribourgeoise.

Aujourd'hui, le Centre de sport et de loisirs du campus Lac-Noir est très demandé. De nombreux groupes sportifs, mais aussi scolaires et culturels, bénéficient des synergies des différentes infrastructures sur ce site. Depuis 2016, les camps de sport et de loisirs ont pu bénéficier, notamment, des infrastructures suivantes: une piste finlandaise, un mur d'escalade d'intérieur et d'extérieur, une place de sport engazonnée, une grande place multisports en dur et une plus petite en style mini foot, trois terrains pour les sports de plage – dont le beach-volley et le beach-soccer –, une salle de fitness, des tables de tennis et j'en passe.

Pour ces infrastructures, un montant d'un peu plus de 1 million de francs a été investi depuis le crédit de 2013, en lien avec le changement d'affectation du centre. Cet ensemble a aussi été complété par l'achat, avec le budget ordinaire du campus, de matériel nautique – stand up paddles, canoës, kayaks, gilets, combinaison etc. –, de tables de teqball, de matériel de street workout, de matériel de sports à roulettes, de BoxUp et j'en passe. Les activités en plein air pour les plus jeunes qui passent au centre sont donc ainsi riches et variées.

La halle triple vient donc compléter une offre d'activités extérieures et permettra au centre d'accroître son attractivité quatre saisons.

En termes d'exploitation, depuis la reprise de la gestion du site par le Service du sport (SSpo) en 2018, les nuitées "sport et loisirs" sont passées de 4592 à 11 062 en 2022, et ceci malgré la période de pandémie. Du côté du Service civil, les nuitées

oscillent entre 44 933 en 2017, 49 033 en 2019 et plus de 36 000 en 2022. Les contrats ont été renouvelés jusqu'en 2030 au moins et on estime qu'une hausse des effectifs est aussi d'actualité. En 2019, 57 839 nuitées au total ont été réalisées sur une capacité théorique future de 117 832.

Concernant le business plan, qui est venu à plusieurs reprises sur la table, c'est évidemment une chose sur laquelle nous allons plancher, tout comme pour la forme de gouvernance. Néanmoins, de notre point de vue, pour la gouvernance et la forme juridique, il est encore prématuré et nous attendrons la fin des travaux. Pour le business plan, il était important aussi de connaître les engagements du Service civil, ce qui est actuellement le cas.

Le crédit supplémentaire de 1,3 million de francs est également un plus pour l'attractivité du centre et permettra d'offrir ainsi une surface sportive supplémentaire, tout en maintenant l'une des manifestations phares de notre canton, la fête de lutte alpestre du Lac-Noir.

Sans vouloir répéter ce qu'a déjà dit mon collègue, je ne peux que vous encourager à soutenir la version bis. Nous pourrions ainsi commencer le travail pour une convention de longue durée avec le comité de la fête de lutte.

Avec ces quelques considérations, je vous invite à entrer en matière sur ce projet.

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Je parle au nom de la Commission des finances et de gestion (CFG). Je vais faire au mieux pour donner un aperçu de toutes les discussions – dont certaines assez nourries – qui se sont tenues.

Pour les raisons connues, la CFG s'est réunie à deux reprises pour discuter de cet objet. La première fois, c'était le 27 septembre, pour la consultation du décret dans sa forme initiale, c'est-à-dire avec un montant d'environ 7,5 millions de francs pour les coûts supplémentaires pour la construction de la halle de sport et le nouveau paquet de 10,8 millions de francs pour le méli-mélo des travaux de rénovation des différents bâtiments et infrastructures du campus. Déjà, à l'occasion de cette première discussion, quelques critiques ont été émises sur l'enveloppe supplémentaire plutôt inattendue de 10,8 millions de francs pour les différents travaux de rénovation qui sont, en grande partie, dus à des travaux de rénovation ordinaires qui ont été négligés par la direction du campus ces dernières années.

Compte tenu de ces investissements majeurs, deux questions ont également été posées, qui ont été soulevées à nouveau lors de la réunion complémentaire du 3 novembre lorsque nous avons discuté de l'amendement Brodard/Zamofing:

1. existe-t-il un plan financier et commercial – un business plan – pour le campus du Lac-Noir pour les prochaines huit à dix années?
2. est-il encore opportun que ce campus continue d'être géré directement par la Direction de la sécurité, de la justice et du sport (DSJS), notamment par le Service du sport (SSpo), ou bien, au vu de la taille et des défis à venir pour la commercialisation du site, ne serait-il pas temps maintenant d'en confier la gestion à une entité nouvellement créée, par exemple un établissement de droit public?

Le Conseil d'Etat n'a pas répondu, concrètement, à ces deux questions. Néanmoins, le décret initial a été adopté à l'unanimité avec 14 oui contre 0 non et 0 abstention.

Le 3 novembre, la CFG s'est réunie à nouveau pour débattre spécifiquement le 1,3 million supplémentaire pour un nouveau terrain de sport. Avec ce nouveau terrain de sport, entre autres, la fête de lutte du Lac-Noir pouvait être sauvée après 2026 par une solution élégante pour le Conseil d'Etat, mais relativement coûteuse pour le contribuable. La CFG était divisée dans les discussions et dans le vote. L'amendement lui-même a été tout juste adopté avec 6 oui contre 5 non et 1 abstention. Lors du vote final, ce projet a été approuvé, y compris le 1,3 million de francs supplémentaires, avec 7 oui contre 0 non et 5 abstentions.

Les arguments de la faible majorité des membres étaient plus ou moins basés sur un point de vue pragmatique pour valoriser le campus avec une nouvelle infrastructure sportive, d'intérêt général semble-t-il, ainsi que pour permettre en même temps une solution pour la préservation de la fête de lutte. Les opposants ont invoqué un projet immature, les questions ouvertes avec la commune de Planfayon concernant l'emplacement et la question de l'intérêt général et de la nécessité d'une telle nouvelle infrastructure pour le campus Lac-Noir, sans connaître l'utilisation, à la commercialisation à long terme du site.

Sur la base de ces explications, je résume: une majorité de la CFG recommande, avec plusieurs abstentions, d'approuver le projet bis.

Kehl Roland (*VEA/GB, SE*). Es ist mir eine Freude, mich hier und heute zum ersten Mal zu äussern. Meine Interessenbindungen: Ich bin kein Schwinger, das sieht man mir an, und ich spreche für die Fraktion *Grünes Bündnis*. Als Düdinger gratuliere ich an dieser Stelle meinem Kollegen Adrian Brügger zu seiner Wahl und wünsche ihm als Grossratspräsident alles Gute.

Die Fraktion *Grünes Bündnis* unterstützt dieses Dekret mehrheitlich. Bekanntlich gibt es auf unseren Tischen keinen Abstimmungsknopf mit der Bezeichnung «ja, aber». Das ist schade: Diesen Knopf – er hätte wohl die Farbe Gelb – würde unsere Fraktion heute drücken. Vieles spricht für ein Ja. Ja, damit es vorwärtsgeht im Schwarzsee. Das Geschäft beschäftigt den Kanton schon lange. Wenn jetzt nicht gebaut wird, wann dann?

Ja zum Campus Schwarzsee. Diese Sport- und Freizeitanlage verdient es, aus ihrem Dornröschenschlaf geweckt und für die Zukunft fit gemacht zu werden. Um den Ansprüchen der heutigen und zukünftigen Nutzerinnen und Nutzer gerecht zu werden, ist eine Dreifachturnhalle wünschenswert und nötig.

Das *Grüne Bündnis* sagt damit indirekt auch Ja zum Schwingfest Schwarzsee. Der Bau eines Kunstrasenplatzes ist offenbar notwendig, damit die Zukunft dieses Bergschwingfestes am jetzigen Standort gesichert ist. Zusammengefasst: Kommt der Kunstrasenplatz mit hinein in dieses Kreditpaket, ist die Zukunft des Schwingfests langfristig gesichert. Das steht zwar so nirgends *explizit*, aber das ist die nicht ausgesprochene Logik dieses Geschäftes.

Und damit komme ich zum Aber, also zu den Fragen, die mit diesem Projekt aufgeworfen werden.

1. Wie ich das Dekret verstehe, wird es auch in Zukunft keine schriftliche Vereinbarung zwischen dem Kanton (dem Sportamt) und dem Organisationskomitee des Schwingfestes geben. Eine Garantie, dass es in Zukunft nicht zu Interessenskonflikten kommt, haben wir damit nicht. Ich finde überhaupt merkwürdig, dass wir mit diesem Kredit indirekt über die Zukunft des Schwingfestes befinden. Das Schwingfest wird in keinem Dokument erwähnt, auch nicht im Zusatzantrag mit der Aufstockung um 1,3 Millionen Franken. Hier fehlt mir die Transparenz.
2. Wenn man die Botschaft des Staatsrats zum Dekret liest, findet man unter Punkt 2.2 Ausführungen zu einem «überdachten Sportplatz». Wohl gemerkt, hier ist jetzt nicht die Rede vom zusätzlichen Kunstrasenplatz, gemeint ist der bereits gebaute, überdachte Sportplatz, der ja auch 1,7 Millionen Franken gekostet hat.

Ich versuche das zu verstehen: Der renovierte Campus wird über eine Dreifachturnhalle und über einen überdachten Sportplatz draussen verfügen, benötigt aber noch einen *weiteren* Kunstrasenplatz, damit die Gäste des Campus im Freien Sport treiben können? Ich bin überzeugt, dass mit der bereits geplanten Infrastruktur mehr als genug Möglichkeiten zur sportlichen Betätigung zur Verfügung stehen. Hier beschleicht mich das Gefühl, dass doch etwas übereilt gehandelt wird. Wir wollen keine *gute* Infrastruktur, wir wollen die *perfekte* Infrastruktur. Und diesen feinen Unterschied lassen wir uns 1,3 Millionen Franken kosten

Deshalb die Frage an den Herrn Staatsrat: Wird der überdachte Sportplatz bestehen bleiben, so wie es in der Botschaft steht, und wenn ja, warum kann *er* nicht die Funktion des Kunstrasenplatzes übernehmen?

Das *Grüne Bündnis* bedauert, dass wir nicht separat über die zusätzliche Tranche von 1,3 Millionen Franken abstimmen können. Die Fraktion wird dem Dekret angesichts eines fehlenden Ja-aber-Knopfs aber mehrheitlich zustimmen, um das Geschäft nicht länger zu verzögern.

Werte Kolleginnen und Kollegen, das *Grüne Bündnis* ist der Meinung, dass wir die Zukunft des Campus noch aktiver in die Hand nehmen sollten: Der Campus Schwarzsee braucht nicht nur eine moderne Infrastruktur, sondern eben auch, wie es Kollege Boschung gesagt hat, eine klare Vision und ein zukunftsfähiges Konzept. Geben wir dem Campus eine moderne Verwaltung, die im Schwarzsee auf lange Frist einen Ort schafft, der regional genutzt wird und wirtschaftlich überlebensfähig und nachhaltig ist.

Schlussbemerkung: Wir diskutieren heute darüber, ob es diesen Sportplatz braucht oder nicht. Wie auch immer, im schlimmsten Fall bekommt der FC Grossrat im Schwarzsee ein fantastisches Trainingsgelände, und ich beschliesse mein Votum mit der Bemerkung, dass ich mich offiziell für die Ersatzbank des FC Grossrat empfehlen möchte – ich war einmal ein ganz passabler Verteidiger.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je m'exprime à titre personnel et je souhaite vous exposer et développer les raisons qui m'ont poussé à amender le décret en compagnie de notre collègue Dominique Zamofing. Mes liens d'intérêts: je citerai que je suis président de la Commission des finances et de gestion (CFG), mais aussi actif pour la promotion du tourisme en général. Autre lien: comme nombre de Fribourgeoises et Fribourgeois, j'aime assister aux fêtes de lutte suisse et j'adhère aux valeurs de ce sport. Et cela a son importance, vous en conviendrez.

Le maintien de la fête alpestre de lutte suisse du Lac-Noir sur le site du campus, en l'occurrence sur le terrain situé entre la salle de sport actuelle et le lac, a déjà fait couler beaucoup d'encre. La presse régionale en a beaucoup parlé ces dernières semaines et pas plus tard que ce mercredi, avec une description des enjeux dans le quotidien *La Liberté*. Dès le début, j'ai en effet le sentiment que tout le monde veut bien faire, mais qu'il y a eu certains blocages et des visions différentes sur la manière d'agir pour garantir la tenue de cet événement. Une solution a, hélas, pris du temps pour se dégager, probablement un peu trop.

Avant d'en parler, il convient de rappeler l'importance de cette fête pour notre canton. Elle accueille plusieurs milliers de spectateurs chaque année et est diffusée en direct à la télévision et est suivie par plusieurs dizaines, voire centaines, de milliers de téléspectateurs. Ceci met bien évidemment en exergue la beauté du site du Lac Noir. Sur le plan touristique et économique, les retombées de cette fête sont très importantes et pour l'instant récurrentes.

Dans le cadre du développement du Centre de sport et loisirs, ce terrain a été revalorisé, afin de pouvoir être proposé aux utilisateurs sportifs du campus. Ceux-ci viennent au campus pour profiter de l'ensemble des infrastructures disponibles, et tout particulièrement, durant la belle saison, de cette place en vert.

Avec le déplacement du projet de salle triple, cet espace vert, malheureusement, se restreint considérablement et il devient presque impossible d'y implanter l'arène de la fête de lutte sans conséquences néfastes pour l'exploitation sportive du site. En effet, la date de la compétition de lutte intervient durant la deuxième partie de juin, période aussi très demandée pour les camps sportifs. Ceci n'est ainsi pas idéal, vous en conviendrez. Le risque est grand de ne plus pouvoir utiliser cette surface sportive en gazon durant plusieurs semaines après la fête, ceci en raison de la dégradation causée par son utilisation intense par la lutte et du temps nécessaire à sa remise en état, temps qui peut être encore plus long en cas de météo défavorable avant et durant la fête. Nous parlons ici de plusieurs semaines.

Pour pouvoir continuer à accueillir sur cette place cette fête alpestre, qui fait beaucoup d'envieux il faut le dire, il est nécessaire d'avoir une autre alternative à proposer aux groupes du campus pour leurs camps. Il fallait bien trouver une solution, Mesdames et Messieurs. La construction d'un terrain de foot à proximité du campus est une proposition qui me semble acceptable, car l'attractivité globale du site s'en trouverait renforcée. Le coût additionnel, chiffré au maximum à 1,3 million de francs, n'est, certes, pas à négliger. Je ne le minimise pas, mais nous parlons ici d'un investissement qui pourrait être utilisé presque toute l'année. Je parle bien ici au conditionnel, car nous sommes en présence d'une autorisation et non d'une obligation de dépense.

En effet, il conviendra de trouver un consensus avec la commune de Planfayon, consensus que j'appelle vraiment de mes vœux. Cette solution assurerait le maintien à long terme de la fête alpestre du Lac-Noir et par là, l'attractivité économique et touristique du site et de notre canton en général. M. Steiert parle d'un compromis acceptable, mais pour moi, c'est une solution win-win pour l'ensemble des intervenants dans ce dossier.

Voici pourquoi, avec mon collègue Zamofing, nous vous avons suggéré d'augmenter le montant du décret et de permettre ainsi cette possibilité de dépense supplémentaire. Ce serait de notre point de vue absolument nécessaire pour une gestion optimale du site avec le maintien de la fête de lutte.

Je tiens à remercier les membres des deux commissions parlementaires pour avoir siégé à deux reprises pour ce dossier. Le projet bis, intégrant notre amendement, a été accepté par les deux commissions, je m'en réjouis et vous encourage à en faire de même.

Repond Brice (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet, hormis le fait que j'ai siégé dans la commission, et je m'exprime au nom du Club Sport, dont je suis le président.

Le Club Sport se positionne en faveur du décret pour le financement supplémentaire au campus Schwarzsee.

La demande initiale de crédit d'engagement relatif à la création d'une salle triple et de la création d'une salle temporaire est à la fois une nécessité et une opportunité. Ces nouvelles infrastructures marqueront un tournant pour les infrastructures locales, offrant non seulement des bénéfices immédiats à nos sportifs, mais aussi un potentiel de croissance et d'animation communautaire à long terme. La nécessité de rénover et d'augmenter le budget initial est une étape logique dans la réalisation de ce projet ambitieux.

Le crédit d'engagement supplémentaire de 1,3 million relatif à la création d'un terrain de football est également une opportunité unique. Cette proposition résonne effectivement avec les valeurs de notre Club et les traditions sportives de notre canton. En réaffectant l'espace de parking pour y établir un nouveau terrain de football, cela permet de pérenniser la fête fédérale de lutte dans son lieu idyllique, mais cela permet aussi d'augmenter les capacités à accueillir diverses activités sportives. Cette décision permettra de garantir l'utilisation optimale de l'espace à l'année, sans compromettre l'exploitabilité post-événement. Le comité souhaite souligner que ce nouveau terrain ne sera pas dédié uniquement au football, mais sera un lieu polyvalent pour divers sports et activités, répondant à un besoin manifeste de la communauté.

Au nom du comité du Club Sport, nous vous recommandons de soutenir fermement le décret dans son ensemble et d'approuver l'engagement de fonds supplémentaires pour la réalisation de ce terrain.

Baschung Carole (Le Centre/Die Mitte, LA). Mes liens d'intérêts: j'étais membre de la commission parlementaire concernant ce projet de décret, je suis membre de la Commission cantonale du sport et de l'éducation physique (CCSEP) et je suis

membre du comité du Club Sport. En plus, au niveau du sport, je suis présidente du club TV Murten Volleyball et vice-présidente de FriSpike, le centre de compétence pour le volleyball.

Je m'exprime au nom du groupe Le Centre.

Liebe Kolleginnen und Kollegen, ja, gute Sportinfrastrukturen sind wichtig. Sie sind wichtig für unsere Jugend. Sie sind wichtig für die Nachwuchsförderung. Sie sind wichtig für den Spitzensport und den Breitensport. Für die Gesundheit. Für Geist und Körper. Das vorliegende Dekret ist eine Investition in unsere Zukunft und in die Attraktivität unseres Kantons. Und ich freue mich sehr, können wir heute über die Weiterentwicklung vom Campus bestimmen.

Lorsque nous parlons de l'attractivité du canton, j'aimerais également aborder l'importance de la fête de lutte. Ce devrait être un grand honneur pour notre canton d'accueillir un tel évènement sportif dans notre canton. Nous devons remercier infiniment les organisateurs pour leur engagement.

Es ist wichtig, dass das Schwingfest weiterhin an Ort und Stelle ausgetragen werden kann, und wir sind überzeugt, dass eine gute Lösung zwischen den Organisatoren, dem Kanton und der Gemeinde gefunden werden kann.

Doch zurück zu den Sportinfrastrukturen. Das Angebot an Sportinfrastrukturen ist im Kanton und auch in der Schweiz völlig überlastet, complètement surchargé.

Aus eigener Erfahrung weiß ich, wie schwierig es für einen Sportverein ist, für ein Trainingslager eine gute Sportinfrastruktur, das heisst Unterkunftsöglichkeiten und eine Halle zu finden. Buchen wir nicht mindestens ein oder inzwischen zwei Jahre im Voraus, würde unser Trainingslager wohl zu Hause stattfinden.

Mais, ce sont des données tirées de mon expérience qui montrent que la nécessité d'investir dans le Lac-Noir et d'agrandir ce centre sportif est indiscutable. Ce qui cependant nous manque un peu dans le message sont des aspects d'un business plan concret. Je parle d'une analyse de la rentabilité et de la demande. Quel est le nombre de nuitées réaliste, compte tenu des saisons – bezogen auf die Jahreszeiten? Quel est le public cible? Et, surtout, qui va prendre en charge la gestion du centre? Nous demandons au Conseil d'Etat, si cela n'a pas encore été fait, de mener les réflexions nécessaires.

Herr Staatsrat hat vorhin bereits ein paar Aspekte erwähnt, was mich sehr freut.

Auch etwas zusammensuchen in der Botschaft musste man, um zur Kostenwahrheit zu gelangen. Aber kein Problem, wir haben die Kosten zusammengerechnet, und der Berichterstatter hat es auch schon erwähnt:

7,7 millions de francs ont déjà été approuvés en 2016 pour le crédit d'engagement pour la salle triple. Maintenant, on a 7,5 millions de francs pour le crédit additionnel pour la salle triple, 1,3 million de francs supplémentaires pour le terrain de sport – qui est facultatif, mais qui doit, à mon avis, absolument faire partie d'un tel campus sportif –, ensuite on a 1,7 million de francs pour la place de sport couverte, qui a déjà été approuvés par notre Conseil d'Etat, et puis, 10,8 millions de francs pour la rénovation des bâtiments A et B. Donc nous arrivons, au total, à 29 millions de francs.

29 Millionen Franken, das ist sehr viel Geld. Aber es ist wichtig. Ich kann mit Überzeugung sagen, und ich bitte Sie, für die Jugend und den Sport, für den Erhalt und den Ausbau unserer Infrastrukturen: Lassen wir das Projekt nicht daran scheitern, dass der Prozess und das Vorgehen etwas «holprig» waren.

Oder sagen wir es wie Michael Jordan: «I've failed over and over and over again – that's why I succeed.»

Stimmen wir dem vorliegenden Dekret zu und den notwendigen Investitionen, inklusiv dem Zusatzantrag von 1,3 Millionen Franken, damit der Campus ein Erfolg werden kann. So werden ich und auch der Grossteil unserer Fraktion es jedenfalls tun.

Bürdel Daniel (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune de Planfayon.

Heute diskutieren wir nach einer sehr langen Zeitdauer der Abklärungen und Planungen das Dekret über den Bau einer Dreifachturnhalle und die Sanierung der Gebäude beim Campus-Areal in Schwarzsee. Ich möchte nochmals festhalten, dass die Gemeinde Plaffeien die Sanierung und den Ausbau zu einem kantonalen Sportzentrum unterstützt, und ich bin überzeugt, dass die hierzu nötigen Infrastrukturen mit dem Bau einer Dreifachturnhalle und der Sanierung der übrigen Gebäude notwendig und sinnvoll sind. In den Jahren 2016 bis 2019 haben wir intensive Verhandlungen mit dem Kanton geführt betreffend des Standortes der Dreifachturnhalle, die ursprünglich auf dem grossen Parkplatz vorgesehen war. Für die Gemeinde ist dies kein gangbarer Weg, da diese Parkplätze im hinteren Bereich des Schwarzsees gerade an den Spitzentagen im Winter, aber auch zunehmend im Sommer, immer mehr genutzt werden. Das Parkplatzkonzept über die ganze Region Schwarzsee basiert wesentlich auf diesen rund 300 Parkplätzen, dem zweitgrössten Parkplatz im Gebiet, welcher sich im Besitz des Kantons befindet.

Eine Lösung konnte somit am Standort der aktuellen Turnhalle gefunden werden. Das Schwingfest ist durch den Ausbau der Turnhalle nicht gefährdet, das wurde uns von den Organisatoren mehrmals bestätigt. Es kann weiterhin auf dem daneben liegenden Rasenplatz am Ufer des Schwarzsees durchgeführt werden.

Der heute ebenfalls diskutierte Zusatzkredit von 1,3 Millionen Franken für den Bau eines Sportplatzes, ist erst aufgrund der Diskussion um die Rettung des Schwingfestes aufgekommen. Das Fest mit nationaler Ausstrahlung ist einer der grössten Events im Kanton, der jährlich stattfindet und eine schweizweite Abdeckung über die Medien und insbesondere das Fernsehen garantiert. Es ist somit für uns alle klar, dass das traditionelle Berg-Schwingfest auch nach bald 80 Jahren weiterhin in Schwarzsee stattfinden muss.

Hierzu gibt es nun mehrere Lösungsansätze, welche die Gemeinde zusammen mit dem Kanton am Diskutieren ist. Der Zusatzkredit ist insofern sinnvoll, als er dem Staatsrat die Möglichkeit und das Recht bietet, diesen Zusatzbetrag zu investieren, falls ein Projekt machbar und sinnvoll ist. Der Kanton muss hierzu die entsprechenden Bedürfnisabklärungen machen und diese auch aufzeigen. Der Zusatzantrag ist so formuliert, dass der Betrag entweder auf dem bestehenden Parkplatz oder in der Nähe des Campus investiert werden kann.

Die Gemeinde Plaffeien ist aktuell daran, eine Mobilitätsstudie durchzuführen. Es hat sich dabei gezeigt, dass die bestehenden rund 300 Parkplätze klar einem Bedürfnis entsprechen und somit zwingend Lösungen für den Erhalt dieser Parkflächen berücksichtigt werden müssen.

Zudem bestehen sowohl raumplanerische als auch Umweltauflagen, die bei der Lösungsfindung zwingend berücksichtigt werden müssen.

Mit einem sich aktuell in Diskussion befindenden weiteren Projekt auf dem direkt angrenzenden Areal im Besitz der Gemeinde sind wir daran, eine Zusammenarbeit aufzubauen und Synergien mit dem kantonalen Sportzentrum aufzuzeigen. Das Projekt ist Teil des im kantonalen Richtplan aufgeführten Projektblattes „Touristische Entwicklung Raum Bad Schwarzsee“.

Der Bau der Dreifachturnhalle soll und darf nun nicht weiter verzögert werden. Die Baubewilligung liegt seit bald zwei Jahren vor und müsste bald wieder verlängert werden. Es ist Zeit, endlich die Realisierung anzupacken und keine weiteren Verzögerungen der Dreifachturnhalle zuzulassen!

In diesem Sinne unterstütze ich das vorliegende Dekret des Kredites von 18 Millionen Franken und ebenfalls den Zusatzkredit für den optionalen Bau einer Zusatzinfrastruktur mit Sportplatz in der Nähe des Campus-Areals mit der Bedingung der zeitnahen Abstimmung mit den vorhin genannten Rahmenbedingungen der Gemeinde Plaffeien.

Baeriswyl Laurent (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Mit dem vorliegenden Geschäft habe ich keine direkten Interessenbindungen anzumelden. Ich spreche in meinem persönlichen Namen.

Mit der Umnutzung und Neukonzeptierung des Campus in Schwarzsee haben der Staatsrat und der Grossrat 2016 einen weisen und visionären Schritt gemacht. Einiges konnte realisiert werden, eine weitere Etappe steht jetzt an.

Nous sommes en train de réaliser, dans nos Préalpes fribourgeoises, un petit Macolin, un mini Tenero. C'est formidable et c'est une carte de visite géniale pour tout le canton.

Avec mon école, le cycle d'orientation (CO) de Guin, nous faisons chaque année une semaine de camp au campus du Lac-Noir. Le campus et toute la région ont tant à offrir que nous pouvons vivre des semaines de camp inoubliables avec nos jeunes.

Den visionären Weg, den man mit grossem Enthusiasmus beschritten hat, gilt es weiterzuführen und zu vollenden. Die Dreifachturnhalle wird den Campus noch attraktiver machen. Schwarzsee wird für grosse Gruppen interessant. Die Kapazitäten werden erhöht und somit auch die Ausstrahlung weit über die Kantonsgrenzen hinaus. Dass die bestehenden Gebäude nach 50 respektive 40 Jahren saniert werden müssen, ist logisch und liegt auf der Hand. Schliesslich muss auch der Kanton zu seinen Liegenschaften Sorge tragen und diese entsprechend unterhalten.

Aber man darf nicht träumen. Die Betten und Hallen füllen sich nicht von selber. Hier muss man endlich in die Gänge kommen und aktiv nach Gruppen suchen, welche ihre Lager im Campus machen wollen. Da liegt noch sehr viel Potential brach. Hier ist eine ganz andere Dynamik gefragt, als wir das bis heute kennen. Die Zielgruppen müssen direkt angegangen werden. Die OS Düdingen ist jedes Jahr im Campus für ein Lager. Zahlreiche andere Schulen in unserem Kanton und ausserhalb des Kantons können das ebenfalls machen. Aber man muss sie abholen, auf sie zugehen. Das gilt ebenso für Sportvereine und -verbände. Das ist Knochenarbeit, die jemand machen muss. Dafür braucht es ein professionelles Marketing, das man nicht einfach so nebenher leisten kann.

En tant qu'ancien joueur et arbitre de foot et actuel entraîneur de juniors, je suis l'un des derniers à m'opposer à un terrain de foot supplémentaire. Mais ce qui me laisse un goût amer, c'est mon impression qu'on voulait absolument ce terrain de foot et qu'on a mis la fête de lutte en avant pour pouvoir présenter une raison. Une raison qui joue uniquement sur les émotions. Si mon estimation est correcte, je ne trouverais cette manœuvre pas très fair-play.

Je m'explique: j'ai mentionné qu'en tant qu'école, nous organisons chaque année un camp sur le campus. Souvent, c'est la semaine qui suit la fête de lutte. Nous sommes toujours surpris et ravis de voir avec quelle rapidité les responsables parviennent à dégager le terrain et à le remettre dans son état initial. Ce fut également le cas cette année. Le mardi suivant la fête, il n'y avait plus aucune trace de la fête sur le terrain. J'y étais. Certes, les conditions météorologiques ne sont pas les mêmes chaque année, mais il y a plein d'autres possibilités dans la région du Lac-Noir et de Planfayon.

Alors, soyez transparents! On veut ce terrain de foot. Pour moi, c'est tout à fait ok, mais il faut expliquer les vrais motifs. Mais peut-être mes estimations sont fausses et je m'excuse de les avoir partagées avec vous.

Ma conclusion reste: il n'y a aucun doute que les bâtiments doivent être rénovés, la salle de sport triple est urgente. Acceptons le décret! Mais les devoirs doivent également être faits. Même la meilleure des infrastructures ne se remplit pas toute seule. Et, surtout, ne nous laissons pas troubler par ces manœuvres autour de la fête de lutte!

Riedo Bruno (*UDC/SVP, SE*). Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei. Meine Interessenbindungen sind: Ich war Mitglied der vorberatenden Kommission für dieses Dekret und bin Mitglied der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission.

Der Campus Schwarzsee ist mit seinen Möglichkeiten und seinem noch vorhandenen Potential sowohl aus Sicht der Sportförderung wie auch aus Sicht der touristischen Möglichkeiten im Schwarzsee-Gebiet für den Sensebezirk und für den ganzen Kanton Freiburg ein sehr wichtiger Standort.

Nach einer längeren Planungsphase liegen nun das Projekt für den Bau einer Dreifachsporthalle und der Kreditantrag für die Erneuerung der bestehenden Gebäude und Ausrüstungen, welche in die Jahre gekommen sind, im vorliegenden Dekret vor. Die Umsetzung der verschiedenen Bauetappen sind von der Projektleitung bewusst gestaffelt eingesetzt worden, damit der laufende Betrieb auf dem Campus grösstenteils weitergeführt werden kann.

Die neue Dreifachsporthalle wird es den Betreibern des Campus Schwarzsee ermöglichen, neu mehrere grosse Gruppen gleichzeitig auf dem Areal aufzunehmen und somit viele neue Nutzer im Schwarzsee begrüßen zu können. Dabei unterstütze ich meine Vorrednerinnen und Vorredner, dass die diesbezügliche Organisation neu und gut aufgeleitet werden sollte.

Warum soll im Schwarzsee investiert werden?

Die Ausgangslage im Campus Schwarzsee verspricht grosses Potential. An diesem von schönen Bergen umringten Ort können zukünftig jugendliche und erwachsene Sportler und Sportlerinnen und weitere Lagerteilnehmer und -teilnehmerinnen ihre Freizeitbeschäftigungen und ihre sportlichen Aktivitäten ausüben. So kann der Campus Schwarzsee für Jugendliche, Schulen, regionale und überregionale Sportvereine, Jugend+Sport-Kurse- und Lager sowie für Unternehmen für Gruppen und Einzelpersonen viel attraktiver werden.

Von der sportlichen Seite sticht, nebst der ebenfalls bereits stattfindenden Jugend+Sport-Lager das traditionelle Äpler- und Schwingfest, welches jeweils im Juni auf dem Rasenplatz des Campus direkt beim See durchgeführt wird, heraus. Dadurch kann eine nationale Bekanntheit mit Bildern der schönen Tourismusregion Schwarzsee und auch für den Campus Schwarzsee von hohem Wert erreicht werden und Werbung betrieben werden.

Mit dem vorliegenden Dekret Version bis der Kommission, welches auch den zusätzlichen Bau eines Sportplatzes beinhaltet und welchem sowohl in der vorberatenden Kommission wie auch in der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission zugestimmt wurde, können in Zukunft noch bessere Gesamtangebote für interessierte Nutzer zur Verfügung gestellt werden. Dadurch soll auch gewährleistet werden, dass der Platz für das Berg-Schwingfest am bisherigen idealen Standort direkt beim See belassen werden kann.

Dies wiederum wird die gewünschte zukünftige Planungssicherheit für den Kanton als Betreiber des Campus und für die Organisation des Berg-Schwingfests im Schwarzsee verbessern und ermöglichen.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei unterstützt das vorliegende Dekret Version bis über die Gewährung eines zusätzlichen Verpflichtungskredites für den Bau einer Dreifachsporthalle und die Erneuerung der bestehenden Gebäude wie auch den Bau eines Sportplatzes einstimmig.

Senti Julia (*PS/SP, LA*). Je m'exprime en tant que membre de la commission et au nom du groupe socialiste. Je n'ai aucun lien d'intérêt personnel, si ce n'est que j'ai passé plusieurs semaines de ma jeunesse dans des infrastructures sportives similaires – mais, bien sûr, aménagées d'une piscine. Je n'ai cependant jamais pris note de ce campus en faisant des tours du Lac-Noir à pied et défends l'avis qu'il est absolument nécessaire de faire connaître les possibilités de cette perle rare située au pied du Kaiseregg – ou plutôt du Schwyberg – une fois qu'elle aura été mise à jour.

Non seulement serait-il nécessaire de démontrer les diverses possibilités au niveau des camps de sport, activités pour des familles et autres personnes voulant passer leurs jours de vacances à des prix attractifs et sans prendre l'avion tout en appréciant la nature et les atouts du canton de Fribourg. Mais il serait également nécessaire de rendre la gérance de la structure

plus efficace et attractive, tout cela, comme cela était déjà discuté, idéalement sous le manteau d'une société anonyme dont le canton serait actionnaire au moins majoritaire. Le Service du sport (SSpo) de l'Etat ne devrait pas attendre la fin des travaux pour repenser la situation de la gestion mais trouver une solution rapide dans un proche futur tout en se laissant inspirer des autres structures existantes en Suisse comme, par exemple, le Centre sportif national de la jeunesse à Tenero ou d'autres centres sportifs cantonaux comme, par exemple, le Sportzentrum Kerenzlerberg. Je rejoins ainsi l'avis exprimé par mon collègue député Boschung.

Le groupe socialiste soutient le décret du crédit d'engagement complémentaire de 7,52 millions de francs pour la construction d'une salle de sport triple ainsi que pour la rénovation des bâtiments existants.

Après mûre réflexion, le groupe socialiste se montre également prêt à soutenir l'augmentation du crédit du décret de 1,2 million de francs malgré l'absence d'un projet concret pour le terrain de foot surprise. Nous montrons ainsi notre confiance dans le canton pour trouver une solution pragmatique et demandons à la commune de Planfayon d'y contribuer et de montrer que la Singine peut également se montrer sous son meilleur jour et faire des compromis. Je tiens à rappeler l'importance d'une communication proactive entre institutions, commune et canton pour éviter des "cirques" similaires, malgré les informations transmises par le canton, dans le futur.

Le groupe socialiste entre ainsi en matière et soutient le décret.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Je déclare mes liens d'intérêts: j'étais membre de la commission ad hoc, qui a traité par deux fois ce sujet, et je suis membre de la Commission des finances et de gestion (CFG), qui l'a aussi traité deux fois. Mon dernier lien d'intérêts: je suis celui qui s'est abstenu au sein de la commission et un de ceux qui se sont abstenus au sein de la CFG.

Pourquoi? *Ein riesiges Bastellzentrum* – un monstre bricolage, comme on dit en français. Je dois dire que dans ma carrière de député, je n'ai jamais vu un bricolage pareil. Je m'explique: sept ans, depuis la décision de 2016 du Grand Conseil pour ce campus du Schwarzsee! Le Conseil d'Etat a pris le temps, il a pris le temps, il a essayé de bien faire les choses, il arrive avec un projet, un projet sur lequel, je crois, tout le monde était plus ou moins d'accord, qui devait être traité à la dernière session.

Séance de commission, agendée un lundi matin. Dimanche soir à 21 h, boum! Un amendement arrive sur notre mail pour demander que la fête de lutte soit garantie sur ce terrain-là. Le lendemain matin, à 7 h, on discute, on arrive avec cet amendement qui, évidemment, ne tenait pas la route dans le cadre d'un décret. On continue, le bricolage se poursuit: discussion, sauvetage – sauvetage de la part de notre cher collègue Zamofing et du cher président de la commission financière, qui arrivent avec une solution dont le seul mérite est d'essayer de sauver le projet – j'y reviendrai après sur cette solution. Ensuite, de nouveaux bricolages, discussions des chefs de groupe, on va renvoyer le projet d'une session, pour avoir le temps de rediscuter... Redépart dans les commissions, rediscussions. Entre-temps, conciliabule convoqué un lundi matin – on ne sait pas par qui, avec qui, pourquoi – pour essayer de trouver une solution. Et nous voici aujourd'hui avec un projet bis qui nous présente l'amendement de sauvetage, comme je l'appelle, qui en gros est simple: on estime à la louche 1,3 million de francs pour faire un terrain de foot, aux dimensions juniors, on ne sait pas où, on ne sait pas en quelle matière, on ne sait pas exactement de quelle manière il va être fait. Et c'est nous qui proposons ça!

Chers collègues, si le Conseil d'Etat venait devant le Grand Conseil avec un projet où il nous demande 1,3 million de francs pour un objet dont on ne sait où il sera construit, dont on ne sait pas de quelle manière il va être fait, moi je peux vous dire que je regarderais dans les yeux les conseillers d'Etat, en disant: "Mais écoutez! Vous nous prenez au sérieux ou pas?" Et je crois que ce serait la réaction logique pour tout le monde. Donc, on arrive avec cette solution de sauvetage, raison pour laquelle je me suis abstenu les deux fois.

Je suis pour ce centre de sport qui est absolument magnifique et que l'on doit maintenir. Je n'ai absolument rien contre la fête de lutte qui se déroule dans un paysage magnifique au Lac-Noir. Mais avec un tout petit peu de bon sens, on aurait pu se dire que – le Conseil d'Etat ayant garanti, il y a plus d'une année déjà, que la fête de lutte pouvait se dérouler jusqu'en 2026 – on prend le temps, on réfléchit, on négocie entre commune et canton et on soumet au Grand Conseil un projet parfaitement étudié dans le courant du printemps prochain. Au lieu de ça, on bricole.

Au vu de l'importance de l'objet, j'accepte le bricolage, mais je le déplore.

Schneuwly Achim (UDC/SVP, SE). Ich war Mitglied der Kommission für dieses Dekret. Eine weitere, für mich bedeutende Interessenbindung: Als Sensler, wohnhaft in Plaffeien, bin ich regelmässiger Besucher des schönen Schwarzsees. Ich äussere mich in meinem persönlichen Namen.

In unserer ersten Kommissionsitzung vom September haben mein Grossratskollege Bruno Riedo und ich einen Abänderungsantrag gestellt, welcher den Standort des Schwingfestes Schwarzsee direkt am See hätte sichern sollen. Kollege Benoît Rey hat uns vorhin darüber informiert. Unser Antrag wurde zwar knapp abgelehnt, führte aber zu einer konstruktiven Debatte. Es freut mich, haben wir heute eine Vorlage, welche unserem sehr wichtigen Anliegen gerecht wird. Ich stimme diesem vorliegenden Dekret zu und bitte Sie, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, dies auch zu tun.

Lauber Pascal (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Je n'ai pas d'intérêts particuliers dans le cadre de cet objet, hormis le fait que j'étais membre de la commission ad hoc chargée d'étudier ce décret.

Lors de la session du mois de novembre 2016, le Grand Conseil accordait un crédit de 7,69 millions de francs pour la construction d'une salle de sport triple au campus Schwarzsee. Après quelques péripéties, un concours a pu être organisé et un lauréat a été désigné. Aujourd'hui, force est de constater que deux bâtiments construits sur ce site en 1971 et en 1980 doivent être assainis pour un coût de 10,8 millions de francs.

La construction de la halle triple, essentiellement destinée comme centre d'entraînement et de loisirs, respectera les critères énergétiques Minergie-P. Actuellement, l'offre sportive est intéressante et assure 9 000 nuitées, réparties principalement sur la période de janvier à mars et de mai à août, pour des revenus se montant annuellement à 4 millions de francs.

Le coût initial de 2016, pour différentes raisons, s'est avéré largement insuffisant et maintenant, nous sommes appelés à nous prononcer sur un crédit d'engagement supplémentaire de 7,52 millions de francs pour la construction de cette infrastructure sportive.

Lors de la première séance de la commission, un amendement a été déposé afin de contraindre le Conseil d'Etat à assurer la pérennité de la Fête alpestre de lutte se déroulant à la fin du mois de juin au Lac-Noir. Celui-ci a été refusé, car ce n'était pas le bon moyen pour assurer l'existence de cette manifestation sportive. En suite de quoi des discussions se sont poursuivies et une solution a pu voir le jour à satisfaction de l'ensemble des protagonistes avec l'amendement Brodard/Zamofing.

En soutenant cette solution, qui consiste à construire un terrain sur le parking adjacent des lieux, propriété du canton, à raison d'un montant supplémentaire de 1,3 million de francs, les problèmes semblent enfin résolus. La construction de cette nouvelle salle, combinée avec celle du terrain, permettra d'augmenter la fenêtre d'accueil sur l'ensemble de l'année et augmentera aussi le nombre des nuitées.

C'est pour ces raisons que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux soutiendra à l'unanimité la version bis de ce décret.

Clément Christian (Le Centre/Die Mitte, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis président de la prochaine Fête cantonale de lutte des espoirs, mais n'ai jamais pratiqué ce sport... bien que ma consistance pourrait prêter à confusion.

Ce projet de campus du Lac-Noir a commencé non pas en 2016, mais en 2013. Puis, le premier crédit pour le centre de formation civile a été voté le 4 novembre 2016. Voici ce que disait, le jour du vote, le conseiller d'Etat Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice: "J'ai un ami qui venait de Jaun, qui m'a dit: "Das ist *Ankebättle*". Cela veut dire que si un mendiant frappe à votre porte et dit: "Je veux avoir un peu de pain?", on lui donne du pain. Mais si, ensuite, il dit: "Donnez-moi encore du beurre!", ça va un peu loin. Ce que je me demande est simple et pas encore un parking, ni des gradins." Voilà ce que disait M. Jutzet.

On estimait alors le coût d'une halle triple à 10-12 millions de francs et il n'avait pas été intégré dans le projet, pour ne pas le faire ralentir. Depuis 2016, avec le crédit qu'on va voter aujourd'hui, plus de 56,6 millions de francs avec le centre de formation, où est la transparence envers les citoyens? En dix ans, bricolage sur bricolage, on court pour attendre et on attend pour courir. A la dernière minute se tiennent des réunions obscures, mal préparées, avec des délégations non officielles. On arrive avec des ajouts pour un terrain extérieur alors qu'on en parlait déjà en 2016! Cette fête de lutte n'existe pas depuis l'an dernier et ce n'est pas elle qui demande un terrain. Elle demande simplement à exister dans des conditions valables. Tout le monde était prêt à des solutions pragmatiques, sauf la Direction et le Service du sport. Il n'y a, en plus, pas de lieu pour ce terrain et toujours pas de business plan pour le campus.

Mais, ce projet n'a que trop fait palabrer. Je vais l'accepter, en avalant une grosse fois ma salive et en espérant que c'est le dernier projet qui soit aussi mal géré, mal ficelé et prenne autant de temps. Par contre, je me réjouis que le canton investisse aussi dans les régions.

Hayoz-Helfer Regula (VEA/GB, SE). Ich wollte mich eigentlich nicht melden, muss es aber trotzdem tun. Ich finde diesen Fussballplatz für 1,3 Millionen Franken ist eine Augenwischerei. Warum? Es steigert die Attraktivität des Zentrums nicht. Folglich: Ein Terrain de foot junior wird Ihnen nie einen Fussballverein anziehen, um dort ein Trainingslager zu machen. Ein Terrain de foot junior ist einfach nicht interessant. Wenn wir schon investieren, dann möchte ich, dass die Staatsräte ein Projekt vorlegen, indem wir sagen, wir steigern die Attraktivität dieses Campus wirklich mit einem guten Projekt und nicht mit einem Terrain de foot junior.

Und Herr Brodard: Sie haben gesagt, man könne den Platz ganzjährig brauchen. Das stimmt nicht. Im Schwarzsee Aussensport? Ausser Skifahren und Eishockey auf dem See ist es zwischen Oktober und April ziemlich schwierig, auf diesem Terrain de foot irgendetwas zu machen, weil es zu einfach zu kalt ist. Das Wetter stimmt einfach nicht. Also, wenn wir schon so viel investieren - ich bin froh, dass es ein Dachkredit ist -, dann soll in ein gutes Projekt investiert werden,

das auch, wie Frau Baschung gesagt hat, Klubs anzieht und mit dem wir die Halle dort füllen können. Sonst ist es einfach wirklich eine Augenwischerei.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Ich fange mal an - die Fragen sind schön verteilt worden. Zuerst: Da verschiedene Anwesende eine äusserst exzessive Erklärung zu ihren Interessenbindungen gemacht haben, werde ich mich auch outen: Es kommt auch vor, dass ich im Schwarzsee wandere, Ski fahre. Ich war sechs Jahre lang Patrouilleur vis-à-vis vom heutigen Standort, kenne ihn also relativ gut, dies zu einer Zeit, als es noch etwas weniger Autos im Schwarzsee hatte, aber das ist eine andere Diskussion. Es hatte dafür mehr Schnee.

Zum Widerspruch Campus - Schwingfest: Der Staatsrat will wie alle, die sich hier geäußert haben, sowohl den Campus gut ausgebaut wie auch das Schwingfest haben. Wir sind daran, Lösungen zu finden, damit beides möglich ist, und ich bin überzeugt, der Staatsrat ist es auch. Der Weg war etwas holprig, das haben einige hervorgehoben. Da spielen persönliche Befindlichkeiten ab und zu mit. Meines Erachtens sollten wir über die Vergangenheit hinweggehen, was die Kompatibilität der beiden Funktionalitäten betrifft, und Lösungen finden. Die Gespräche, die wir in der letzten Zeit mit den Betroffenen hatten, waren konstruktiv. Alle schaffen es, nicht Dreiviertel der Zeit mit Vorwürfen an die anderen zu verbringen, sondern in die Zukunft zu schauen. Das wird wahrscheinlich produktiver sein. Ich danke insbesondere auch dem Syndic von Plaffeien.

Zum künftigen Betrieb: Es hat verschiedene Interventionen gegeben zur Frage, wer betreibt, wie wird betrieben, was sind die Kosten, was sind die Finanzpläne. Es gibt dazu ein spezifisches Mandat des Grossen Rates, das überwiesen wurde, wo die Sicherheits-, Justiz- und Polizeidirektion daran ist, Konzepte auszuarbeiten. Dazu wird mein Kollege sich äussern können.

En ce qui concerne les différentes interventions qui touchent plutôt à la partie constructive, je remercie d'abord le rapporteur de la Commission des finances et de gestion (CFG), qui a réussi, dans un exercice extraordinaire, à joindre l'efficacité dans la gestion du temps en combinant le rapport de la CFG et les positions personnelles sur deux aspects matériels. Méli-mélo, a dit le rapporteur de la CFG. Je ne peux pas admettre ce terme. Il s'agit d'un travail sérieux qui a été fait par le Service des bâtiments (SBat) et ce n'est pas honnête de jeter un discrédit sur des personnes qui font leur travail pour donner l'impression d'un travail bâclé. Il est vrai que, nous l'avons dit et je l'ai évoqué en entrée en matière, il a eu un sous-entretien pendant plusieurs décennies. Aujourd'hui, il me semble un petit peu délicat de reprocher à la Direction en place de vouloir corriger les erreurs du passé. Si on veut faire de la politique partisane on peut, mais peut-être pas à l'intérieur du Grand Conseil.

Zur Zukunft des Schwingfestes: Herr Kehl und verschiedene andere Grossräte haben dazu Stellung genommen. Ich gehe davon aus, dass die Antworten gegeben wurden.

Au député Brodard, deux compléments. D'abord une confirmation simplement: il s'agit bien, avec le 1,3 million de francs, d'une autorisation de dépenser. C'est une manière un petit peu inhabituelle de faire. Certains ont reproché à d'autres d'agir de cette manière-là. Quand on est dans une situation où il faut chercher à court terme des solutions qui permettent de concilier des intérêts qui peuvent paraître divergents, on doit faire ce genre de chose. Le député Rey a dit que le Conseil d'Etat n'aurait jamais osé présenter une proposition d'une aussi mauvaise qualité... Alors, généralement, on essaie de ne pas faire les choses comme ça. Mais en même temps, je prends tout de même la défense des deux députés qui ont déposé leur amendement: d'une part, le Conseil d'Etat les soutient dans cet amendement et, d'autre part, les députés ont essayé de chercher une solution dans une situation qui était un petit peu compliquée. Encore une fois, ce n'est pas un crédit d'engagement – on ne peut pas engager 1,3 million de francs comme ça. Matériellement, cela correspond plus à un mandat qui dit: "Vous nous trouvez une solution à 1,3 million de francs. Si vous n'en avez pas, vous rendez l'argent, si vous avez une, vous faites avec!" Je pars aujourd'hui du fait, après les discussions que nous avons eues avec les principaux intéressés, qu'il est possible de trouver une solution qui correspond aux objectifs fixés par les auteurs de l'amendement, avec le montant donné. Je ne peux pas vous donner une garantie, pour des raisons évidentes: on ne peut pas, quelques semaines après une demande de dépenser 1,3 million de francs, dire que, effectivement, on peut faire ça avec 1,3 million de francs, ça ne serait pas sérieux. Nous nous engageons, aujourd'hui, à voir si nous pouvons réaliser les buts que vous nous avez fixés avec le montant donné. Si ça marche, ça sera intégré au décompte final, si ça ne marche pas, on vous expliquera qu'on rend le 1,3 million de francs. C'est comme ça que les choses sont conçues et je vous en remercie et je remercie aussi le président de la CFG de l'avoir expliqué ainsi, avec sa casquette de député.

En ce qui concerne le consensus avec la commune de Planfayon, évoqué par le député Brodard, il est en voie d'être réalisé. Je salue ici aussi, tant en réponse au député Brodard qu'en réponse au député Bürdel, la volonté de plafonner la mobilité individuelle motorisée au Lac-Noir, malgré l'extension de l'offre sportive et touristique. Cela montre aussi la volonté et l'intention de la commune d'aller vers une politique de mobilité moderne et durable avec tous les défis que connaît la région, notamment en travaillant sur des modèles de navettes qui permettront, lors de grandes affluences, de prévoir des parkings "park and ride" (P+R) en aval du Lac-Noir et de gérer les pointes avec ce type de modèle, plutôt que de bétonner trop

de places au Lac-Noir pour des usages pendant dix ou quinze jours par année. Mais, le groupe de travail qui planche sur l'ensemble de la mobilité au Lac-Noir est en train de tester ce genre de pistes, et elles sont réalistes.

Danke den Grossräten Repond, Baschung, Senti, Schneuwly und Lauber für die Unterstützung der Vorlage und die verschiedenen Kommentare.

Zu Grossrat Bündel: Ich begrüsse das Parkplatzkonzept, dass die Gemeinde Plaffeien - durchaus auch ein bisschen auf Druck des Projekts, aber das ist im Leben immer so, dass die situativen Druckmittel zu Überlegungen führen, die etwas grundsätzlicher Art sind - bereit ist, nicht auf eine Linie von immer mehr Parkplätzen für die Entwicklung des Standortes zu bestehen, sondern auf ein Konzept einer Plafonierung der Parkplätze und einer Weiterentwicklung des öffentlichen Verkehrs sowie an Spitzentagen von Shuttles, wie bereits erwähnt, zu setzen. Es ist ein zukunftsweisendes Projekt, das bereits von grossen Sportstationen im Wallis, im Kanton Bern und in Graubünden praktiziert wird. Damit würde sich Plaffeien mit Schwarzsee - und letztlich auch der Kanton - in die Reihe derjenigen Kantone einreihen, die eine moderne, nachhaltige Mobilität planen und denken, auch im Tourismusbereich und nicht nur im Alltagsbereich.

Zu Bruno Riedo: Danke für die nüchterne Analyse und die unterstützenden Worte.

En ce qui concerne le député Rey: bricolage... Alors, effectivement, il y a du bricolage, enfin du bricolage... des recherches de solutions à court terme sur la compatibilité entre la fête de la lutte et les fonctionnalités du campus qui ont été faites. Ce sont des choses qui ont été faites un peu à la dernière minute, avec une solution qui, pour le Conseil d'Etat, est défendable. Elle n'est pas habituelle. Mais le fait de fixer un plafond pour tenter trouver une solution, avec possibilité de rendre l'argent si ça ne marche pas, est un concept qui est clair, qui est transparent et qui permet de travailler de manière constructive sur la suite. On aurait tous préféré travailler autrement. Après, encore une fois, quand on est dans des situations de ce type-là, on cherche la meilleure solution possible.

En ce qui concerne le temps perdu, on peut, là aussi, se jeter des balles mais je rappelle que le Grand Conseil a décidé, en 2016, d'un projet qui était manifestement sous-évalué financièrement – mais personne ne l'a contesté en Commission des finances et de gestion – et qui, par ailleurs, était situé sur un terrain dont la commune estimait que ce n'était pas le bon. On a entre-temps commencé à apprendre à ne plus planifier des projets sur des terrains dont les communes ou les propriétaires estiment que ce ne sont pas les bons. Parce que, si on veut vraiment perdre de temps sur des projets, c'est ce qu'on doit faire. On en a tiré la leçon pour les projets en vue et je remercie les participants qui ont permis de trouver des solutions constructives.

Je n'ai pas d'autres commentaires et je passe volontairement la parole à mon collègue pour les autres éléments.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Je vais essayer de synthétiser concernant la gouvernance et le business plan.

Il faut savoir que la Direction et le Service du sport sont tout à fait d'accord de discuter sur la forme de gouvernance du centre. Cependant, on tient quand même à finir les travaux et à avoir une situation claire avant de passer à une autre forme juridique. Je pense que ça peut faire du sens d'analyser la situation et de voir quelle est la meilleure.

Aujourd'hui, il a été mentionné plusieurs fois qu'il fallait faire du marketing actif pour la vente du centre. Il faut savoir qu'on doit refuser des groupes, parce que, justement, le centre est déjà plein. Donc, cela ne sert pas à grand-chose, aujourd'hui, de promouvoir encore plus ce centre, quand bien même, effectivement, il faudra peut-être revoir certains aspects de processus quant aux locations.

Il a été mentionné par M. Kehl, concernant la convention avec la fête de lutte – cela a aussi été dit durant le texte d'introduction – qu'effectivement, nous allons, maintenant, plancher avec le comité d'organisation pour avoir une convention sur le long terme, justement pour pouvoir laisser travailler le comité d'organisation sereinement et voir encore des nombreuses années cette fête se dérouler dans notre canton.

M. Kehl, vous avez aussi soulevé la question de la place couverte versus la place en herbe: il faut savoir que la place couverte est en tartan et, relativement petite, n'est pas du tout dédiée à des sports qui doivent se pratiquer en plein air et sur du gazon, tel que le football. Je pense que les genoux des utilisateurs vous remercient déjà pour votre soutien, parce qu'effectivement, vous savez que tomber quand vous faites du foot sur du tartan, cela fait de relativement gros dégâts, notamment aussi aux chevilles.

M. Baeriswyl, vous avez dit que vous venez régulièrement au centre, je vous en remercie. Vous avez dit aussi que vous êtes un ancien footballeur. Prévoir des entraînements sur un terrain où il y a encore des dégâts, même si vous estimez qu'ils ne sont pas relativement importants et peuvent permettre la pratique du football après la fête de lutte, c'est un peu plus compliqué une année de pluie. Et nous, si on doit réserver le centre la première semaine de juillet pour un club de foot à qui on doit dire qu'on ne sait pas si la place en herbe est utilisable, c'est quand même relativement compliqué. Donc, on doit pouvoir aussi garantir une certaine pratique. Et je pense qu'effectivement, ce terrain junior sera la réponse à ce genre de question et permettra, justement, une utilisation encore plus intensive du centre et d'augmenter le nombre de nuitées. Cela

répond aussi, en quelque sorte, à la question de M^{me} Hayoz, concernant la place junior. On ne veut pas des compétitions de foot au Lac-Noir, ce n'est pas le but. Ce qu'on veut, c'est un terrain à des dimensions relativement grandes qui permettent non seulement de pratiquer le football, mais aussi d'autres sports sur gazon. Ce que ne permettra plus, justement, la partie engazonnée actuelle avec l'agrandissement de la salle triple, avec la reforestation qui aura lieu sur une partie et la pratique, justement, de la lutte à la fin juin.

Je voulais encore répondre à M. Clément. J'ai cru comprendre, M. Clément, que vous aviez une dent contre la Direction de la sécurité, de la justice et du sport, vu le nombre d'instruments que vous déposez contre elle. Mais vos attaques contre la Direction et le Service du sport (SSpo) sont complètement dénuées de sens. Je me permets quand même de vous rappeler que le centre sportif du Lac-Noir était encore, il y a moins de deux ans, au sein de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Stöckli Markus (*VEA/GB, SE*). Ich stelle mit Freude fest, dass weder Eintreten auf das Dekret noch zur Version bis bestritten sind. Auch spricht sich niemand gegen den Erhalt des Berg-Schwingfestes im Schwarzsee am bewährten Standort aus, welches auch beste Werbung für unsere Region und den ganzen Kanton ist. Auf die diversen Interventionen haben die Regierungsvertreter bereits ausführlich geantwortet. Ich lade Sie ein, dem Dekret Version bis zuzustimmen, damit die Bauarbeiten umgehend angegangen werden können und somit auch die Attraktivität des Campus Schwarzsee gesteigert wird.

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je ne sais pas de quels instruments parlementaires et de quelles attaques parle M. le Conseiller d'Etat. Ici, je parle du dernier moment, des séances qui ont été faites durant les derniers mois. Que le terrain était, depuis 2016, en discussion, c'est aussi un fait. Il n'y a pas d'attaques, ce sont des faits concrets.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal

Art. 1

Stöckli Markus (*VEA/GB, SE*). Hier geht es um die Eröffnung eines zusätzlichen Verpflichtungskredits für den Bau einer Dreifachsporthalle sowie eines Sportplatzes, Typ Juniorfussball, auf dem bestehenden Parkplatz oder in unmittelbarer Nähe zum Campus in der Höhe von 8,820 Millionen Franken.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 2

Stöckli Markus (*VEA/GB, SE*). Hier geht es um die Eröffnung eines Kredits zur Erneuerung der bestehenden Gebäude in der Höhe von 10,8 Millionen Franken.

> Adopté.

Art. 3

> Adopté.

Art. 4

> Adopté.

Art. 5

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal

Art. 1 à 5

> Confirmation de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 78 voix contre 1. Il y a 11 abstentions.

Ont voté en faveur du décret:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 78.*

A voté contre:

Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB). *Total: 1.*

Se sont abstenus:

Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB). *Total: 11.*

Rapport 2023-DIME-231

Modifications du plan directeur cantonal - Information au Grand Conseil

Rapporteur-e:	Gaillard Bertrand (<i>Le Centre/Die Mitte, GR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Rapport/message:	29.08.2023 (<i>BGC novembre 2023, p. 4728</i>)
Préavis de la commission:	26.10.2023 (<i>BGC novembre 2023, p. 4758</i>)

Discussion

Gaillard Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je tiens tout d'abord à remercier M. le Représentant du gouvernement, M^{me} Papi, cheffe du SeCA, ainsi que M. Simon Richoz, aménagiste, pour l'excellente présentation du dossier. J'y associe le personnel du service et le remercie pour la quantité et la qualité des documents fournis.

La commission s'est réunie le 26 octobre. Elle a pris connaissance du rapport sur les modifications du Plan directeur cantonal. Je vais tâcher d'éviter de vous présenter le rapport en lui-même de manière à ne pas être redondant avec la présentation de M. le Directeur de la DIME.

La commission a commencé par demander des informations sur l'effet liant des projets se trouvant dans le Plan directeur cantonal envers les autorités: cela signifie-t-il que les développeurs de ces projets auraient le droit de l'imposer à une commune par exemple? La réponse obtenue est que la planification cantonale indique uniquement les endroits où un projet peut être étudié. Le Plan directeur cantonal ne donnera donc jamais la garantie qu'un projet va être légalisé. Cela dépendra également de comment a été faite la planification cantonale: le canton pourrait exiger d'une autorité locale qu'elle modifie son plan s'il y a un intérêt cantonal à le faire ou s'il s'avère que le fait de ne pas le faire pourrait créer un problème au niveau cantonal. Une planification cantonale définit les sites que l'on pourra étudier et les besoins réels du canton. Si les autorités prévoient plus de sites que ce dont elles ont besoin, c'est parce qu'elles savent qu'il n'y a aucune garantie que les propriétaires concernés ou que les communes concernées y soient favorables.

Les représentants du Gouvernement ont également répondu à des questions de la commission concernant la possibilité des autorités d'imposer leur décision par l'outil LAtEC qu'est le PAC. Ils ont pris l'exemple des gravières, dont les implantations sont déterminées par un COPIL, dont les membres ont des intérêts pas forcément convergents. Tous sont d'accord sur le principe, mais pas sur la manière ou la localisation. Le représentant du Gouvernement a également détaillé la possibilité, dans certains cas où l'intérêt cantonal ou principalement l'intérêt fédéral pourrait contraindre une commune à effectuer les modifications requises.

Il va de soi que chacun d'entre vous fait rapprochement avec le dossier sensible éolien qui n'était pas forcément à l'ordre du jour. Les précisions apportées sont toutefois nécessaires, quelle que soit la fiche de projet du Plan directeur cantonal.

Le thème modifié 311 inscrit douze paysages d'intérêt cantonal et les accompagne de douze fiches de projets. La discussion s'est principalement portée sur le choix des sites. Il a été indiqué que les sites retenus se distinguent par des caractéristiques rares ou typiques à l'échelle cantonale. Des mesures peuvent être prises au niveau régional, puis au niveau local, pour intégrer les paysages manquants. La commission s'est inquiétée du financement de 20% envers les communes qui mettent en œuvre les mesures préconisées. S'agissant d'une loi spéciale, elle est peut toujours être revue par le biais d'un instrument parlementaire.

Le thème modifié 313 introduit une nouveauté: l'introduction des géotopes. Ce thème n'a pas amené un grand débat, si ce n'est des précisions sur l'état des travaux d'inventaire. Il a été confirmé que celui-ci est terminé et que le Service des forêts et de la nature semble disposer d'un projet abouti.

Concernant les fiches de projets, on constate plusieurs modifications. M^{me} la Cheffe du SeCA nous a précisé les niveaux de coordination:

- > information préalable: c'est la première idée;
- > coordination en cours: différentes études sont faites, par exemple sur les variantes exigées;
- > coordination réglée: le travail au niveau du Plan directeur cantonal est terminé et le projet peut être étudié au niveau local.

Elle a également précisé que des fiches de projets ne sont en principe pas acceptées si elles viennent de promoteurs. Les communes concernées doivent être parties prenantes. Il faut relever que dans la première phase du Plan directeur, l'information n'a peut-être pas été optimale et que dans certaines régions, les acteurs touristiques ont déposé, avec les communes, des projets en urgence par peur qu'ils ne soient pas acceptés plus tard. Cela est peut-être dû à certains problèmes de jeunesse du système. Il est précisé que le Conseil fédéral n'approuve en principe que les fiches en statut de coordination réglée. De même, si une fiche est contestée devant le Tribunal fédéral, celui-ci ne la prendra en compte que si elle est en coordination réglée.

Il a également été signalé qu'à la suite de ce premier examen de l'ARE, l'Etat s'est rendu compte que les gens avaient du mal à comprendre pourquoi certaines fiches étaient modifiées et de la peine à saisir le contexte expliquant ces modifications à un moment précis. L'Etat souhaite donc mettre à la disposition de tout un chacun une sorte de notice explicative du paquet de modifications.

Il est également précisé que seuls les projets faisant l'objet d'une modification sont traités dans ce rapport. Ceux qui ne figurent pas dans le rapport n'ont pas disparu. Le reste fait partie du Plan directeur sans modification.

La commission a également débattu du statut, voire de la pertinence, des projets de routes de contournement. Il a été répondu que les services de l'époque avaient retenu deux projets de route de contournement, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil en ayant ensuite rajouté d'autres. Au final, sept projets ont été considérés comme prioritaires. Le Grand Conseil a, selon ses propres critères, qualifié certains projets de prioritaires et considéré d'autres comme moins importants. Le Conseil d'Etat doit ensuite mettre en œuvre un choix politique du législatif.

Par ce résumé succinct, j'espère avoir répondu d'avance à certaines questions que vous vous posez. Avant de laisser la parole au représentant du Gouvernement, je signale que la commission a pris acte du rapport et propose au Grand Conseil d'en faire de même.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Je remercie le rapporteur pour ses explications qui résument bien le sujet. Vu l'heure, je ne vais pas répéter les éléments qu'il a évoqués. Je reprendrai uniquement quelques aspects de procédure pour clarifier le tout. Je remercie une nouvelle fois le rapporteur pour sa présentation exhaustive.

Le Plan directeur cantonal a été adopté en automne 2018 par le Conseil d'Etat. Les Plans directeurs cantonaux doivent ensuite faire l'objet d'une adoption par le Conseil fédéral. Pour le Plan directeur cantonal, cela a été fait le dernier jour possible fixé par le droit fédéral, c'est-à-dire le 1^{er} mai 2019. Tout Plan directeur cantonal – cela vaut pour les 26 cantons – est ensuite sujet à révisions régulières. Sa durée moyenne de vie est, selon la loi stricto sensu, de dix à quinze ans, dans les faits souvent de vingt à vingt-cinq ans si l'on regarde ce qui se fait en Suisse. En revanche, un Plan directeur cantonal doit pouvoir se développer dans le cadre de l'évolution d'une société. La société fribourgeoise, qui a une croissance de la population plus importante que beaucoup d'autres cantons, a donc un contexte extérieur qui bouge plus vite aussi. Dès lors, nous avons mis sur pied un régime de révisions relativement ambitieux en termes de rythme de révision des Plans directeurs cantonaux. Nous avons mis en consultation publique la première révision du Plan directeur cantonal, qui a fait suite à un appel aux régions et aux communes de déposer des projets ou de contester des projets existants si elles le souhaitaient entre mi-décembre 2021 et mi-mars 2022. Nous avons eu passablement de retours de consultation. L'un, surtout, a pris davantage de temps que ce qui est prévu par le droit. La Confédération doit normalement répondre dans les trois mois. L'Office fédéral du développement territorial (ARE) étant massivement surchargé, il a mis nettement plus d'une année avant de nous répondre. Nous ne pouvons pas faire une synthèse d'une consultation sur un Plan directeur cantonal sans avoir la position de la Confédération. Cela explique d'une part le retard. D'autre part, cela nous a incités à ne plus faire des étapes successives, mais à les tuiler. Ainsi, avant la discussion au Grand Conseil, l'adoption par le Conseil d'Etat qui s'en suivra et l'adoption par le Conseil fédéral, au plus tard six mois après – ce qui nous amène à l'été 2024 –, nous avons déjà lancé les démarches en concertation avec les préfets et la préfète pour la révision 2 du Plan directeur cantonal, avec appel aux régions et aux communes pour déposer des projets si nécessaire, des demandes de fiches de projets également qui entreront dans la prochaine série de révisions. Nous suivons un planning roulant avec des étapes régulières. Il y en aura une troisième, une quatrième... Cela est surtout important pour les syndicats ou les responsables des communes et des régions de savoir qu'il y a un horaire régulier – presque aussi régulier qu'aux CFF – des trains, auxquels on peut raccrocher des wagons à condition de les annoncer suffisamment tôt.

De manière générale, le fait d'avoir une fiche de projets – la question est souvent revenue – ne permet pas à elle seule de faire démarrer un projet. Par contre, pour des projets qui ont une portée forte sur l'utilisation de terrains, notamment de terres agricoles ou de SDA, dans toute une série de cas, l'existence de la fiche de projets en état coordonné et non pas simplement en information préalable est une condition préalable pour qu'une commune puisse ensuite lancer ses démarches de planification sur des projets qui soient de type touristique ou d'un autre genre. Ce sont quelques éléments de formalité ou de procédure que je souhaitais vous donner.

Une fois que le Grand Conseil aura pris acte du rapport, le Conseil d'Etat l'adoptera formellement. Pour rappel, le Grand Conseil, dans le canton de Fribourg comme dans une partie des cantons suisses, a une compétence normative sur les orientations générales du Plan directeur cantonal. Ce sont les orientations stratégiques que le Grand Conseil a données il y a quelque temps déjà, en déterminant par exemple une stratégie démographique. Le Grand Conseil a décidé quelle était la démographie sur laquelle devait être construit le Plan directeur cantonal. Par contre, la manière de construire ce plan, en fonction de la démographie donnée, est une tâche de l'exécutif.

Dernier élément sur cet aspect de droit exécutif ou de droit d'information: il est évident – cela s'est d'ailleurs déjà fait lorsque vous avez eu l'occasion de discuter le Plan directeur cantonal dans sa version d'origine – que le Conseil d'Etat n'est pas tenu de prendre en compte les discussions au Grand Conseil. En effet, il s'agit simplement d'une discussion à titre informatif. Mais, dans la mesure où, sur des objets précis, vous avez des avis convergents de tous bords, le Conseil d'Etat réfléchit et tient en général compte de ce genre de réflexions. Cela s'était fait la première fois, notamment sur la thématique éolienne – je vous rappelle qu'ici-même, des représentants de tous les groupes s'étaient exprimés pour déclasser un peu un des sites et que le Conseil d'Etat y avait donné suite, même s'il n'avait pas formellement à le faire. C'est simplement une analyse d'intelligence politique des rapports de force au Grand Conseil, qui font que l'exécutif en tient compte, comme cela se fait dans un législatif. Tout exécutif communal intelligent tient compte de son législatif, même si ce dernier invoque des éléments qui ne sont pas de sa compétence. Mais cela est une autre réflexion, plus générale.

Dernier élément: aujourd'hui, nous sommes encore dans le régime LAT 1 en matière de traitement du Plan directeur cantonal. On recommande la lecture de la LAT 2 aux personnes qui ont bien aimé la LAT 1... La LAT 2 vient en effet d'être adoptée par le Parlement fédéral au mois de septembre. Elle prévoit notamment un plafonnement du nombre de bâtiments hors zone dans tous les cantons, avec une date limite fixée au 28 septembre 2023. Les cantons doivent donc fixer des plafonds à cette date-là. Des possibilités supplémentaires de construire hors zone, à condition d'être dans ce plafond et dans un concept, ont été données aux cantons. Il s'agit des défis relativement importants dont nous avons commencé à discuter entre cantons et Confédération. Ils feront l'objet de plusieurs séances de travail. Celles-ci ont déjà débuté et se dérouleront jusqu'en avril 2024. La mise en consultation de l'ordonnance est prévue en avril 2024. J'enjoins toutes les personnes, les régions et les communes, de suivre les choses de près. Nous ferons une séance d'information, semblable à celle qui a eu lieu cette semaine. Y seront conviés des députés des régions et des communes dans le cadre de la mise en consultation de l'ordonnance sur la LAT 2. Cette dernière aura un fort impact sur nos régions en dehors des zones à bâtir, mais aussi sur les directives pour les Plans directeurs cantonaux, dans la mesure où le Conseiller fédéral Röstli a donné mission à l'Office fédéral tant de préparer l'ordonnance d'exécution au 1^{er} janvier 2025, ce qui est relativement sportif, et de reconduire à des procédures de consultation courtes, que de revoir simultanément les lignes directrices pour l'élaboration des Plans directeurs cantonaux. Ces lignes impacteront donc déjà la deuxième révision du Plan directeur cantonal fribourgeois. Voilà quelques informations complémentaires que je souhaitais vous donner.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). On doit constater que ce processus de révision partielle suscite énormément d'intérêt: pas moins de 55 communes, 6 associations de communes, un canton voisin, 6 partis politiques, 17 associations gouvernementales, 181 particuliers, des bureaux d'aménagement du territoire... Toutes ces personnes, ces institutions, ces associations se sont prononcées à ce sujet. Elles se sont toutes donné beaucoup de peine pour faire valoir leurs points de vue et ont espéré que leur prise de position exercerait une influence sur les projets présentés par le Conseil d'Etat. La lecture et le résumé de toutes ces prises de position engendrent aussi un énorme travail pour l'administration: le rapport de consultation se déroule sur 128 pages.

Or, nous devons malheureusement constater que peu de demandes de réexamen ou de modifications sont prises en compte. Ainsi, un projet a été abandonné, non pas à cause des remarques des administrés ou des communes, mais parce que la Confédération a estimé qu'il ne respectait pas les principes d'aménagement du territoire – il s'agit du projet Goya Onda. Certains autres projets connaissent des modifications de statuts à cause de l'avancement du projet, passant de coordination en cours à coordination réglée.

Les prises de position des communes demandant la révision du volet éolien n'ont pas été à l'origine de la révision du Plan directeur cantonal, mais c'est la réponse du Conseil d'Etat au mandat accepté par le Parlement cantonal qui a eu cet effet, comme vient de le relever M. le Représentant du Gouvernement. En résumé, beaucoup d'efforts pour pas grand-chose. Il faut savoir qu'en comparaison avec les autres cantons, le droit cantonal fribourgeois est l'un des droits cantonaux les plus

restrictifs quant à la participation des citoyens et des communes dans cette procédure de Plan directeur et de révision du Plan directeur.

La LATeC n'institue pas de coopération véritable des communes puisque ces dernières sont uniquement consultées, c'est-à-dire écoutées, mais rarement entendues. La pratique démontre que les avis négatifs émis par les communes sont peu pris en compte par le canton, même partiellement. Relisez les prises de position des communes concernant le PIC: celles qui voulaient plus de protection ne l'ont pas obtenu, idem pour celles qui en voulaient moins. Le Conseil d'Etat aura beau jeu de dire que comme il ne fait que des mécontents, il est dans le juste milieu.

Aux yeux de plusieurs intervenants et en particulier de la Confédération, les raisons justifiant l'inscription d'un projet dans le Plan directeur cantonal ou les modifications résultant de changement d'état de coordination sont absentes ou insuffisantes. Cela est d'ailleurs aussi relevé par le Club des communes qui s'interroge: d'où vient une fiche d'action quand elle est édictée par le canton? Quel est son cheminement? Comment sont impliquées les communes alors qu'une fiche va impacter de manière contraignante le territoire d'une commune pour lequel elle est compétente?

Le canton a annoncé qu'il fera parvenir un rapport explicatif complémentaire à la Confédération et qu'un tel document sera établi pour les prochaines révisions partielles. Il faut évidemment que ce rapport soit déjà dans le dossier qui sera mis en consultation lors des prochaines révisions.

C'est avec ces remarques que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux prend acte de ce rapport.

Ghielmini Krayenbühl Paola (*VEA/GB, SC*). J'interviens au nom du groupe Vert·e·s et Allié·e·s et je n'ai pas de liens d'intérêts avec cet objet, sauf celui de faire partie de la commission qui a examiné ce rapport. Notre groupe a pris connaissance avec intérêt du rapport sur les modifications du plan directeur cantonal.

Nous saluons l'inscription au plan directeur de douze paysages d'importance cantonale. Bien que nous considérions important de protéger tout le paysage fribourgeois, l'établissement de ces douze fiches permet d'être plus attentifs aux sites importants de par leur typicité et leur rareté. Les PIC seront inscrits dans les plans directeurs des communes mais, selon le rapport du Conseil d'Etat, les communes conserveront néanmoins une large marge de manœuvre pour adopter des mesures de protection. Nous ne pouvons qu'encourager les communes à voir cette protection comme une chance et non pas comme une contrainte supplémentaire. Pouvoir conserver et valoriser les caractéristiques paysagères et prévenir des futures atteintes au paysage est sûrement ce qu'attend la population locale, mais aussi ce qu'attendent les touristes qui visitent notre région.

Trente-deux autres fiches de projets ont été mises en consultation à la suite de diverses modifications. Concernant les fiches de développement touristique, comme au Moléson, au Lac Noir ou à La Berra, notre groupe se demande si les projets d'extension prévus ne sont pas en conflit avec la volonté de conserver et de protéger ces paysages, notamment les PIC. Un tourisme qui tient compte de la préservation du paysage et de la nature, mais aussi de la biodiversité, est un atout. Le développement de ces stations pour des activités hivernales de neige ne fait probablement plus beaucoup sens. Dans notre région préalpine, il ne faut plus compter sur la neige, du moins à moyen terme, peut-être même à court terme. Tous les scénarios climatiques l'indiquent! Et compter sur la neige artificielle risque d'être simplement un emplâtre sur une jambe de bois, d'autant plus que ceci demande des gros investissements et une grande consommation d'eau et d'énergie.

Pour la plupart des fiches de projet, notre groupe regrette que ces projets ne soient pas analysés sous l'angle des stratégies transversales adoptées par le Grand Conseil. Je parle notamment du Plan climat et de la loi climat. Ceci est flagrant concernant les projets de routes qui vont non seulement à l'encontre des objectifs climatiques, mais condamnent de grandes surfaces de bonnes terres agricoles. Une pensée ici aux deux collègues agriculteurs qui s'inquiétaient mercredi, lors de la discussion sur la stratégie biodiversité, de la diminution de la production agricole découlant des mesures pour la biodiversité. J'imagine qu'avec tous ces grands projets de bétonnage de terres agricoles, leur inquiétude ne va pas diminuer.

C'est avec ces remarques que notre groupe prend acte de ce rapport.

Genoud François (*Le Centre/Die Mitte, VE*). Mes liens d'intérêts: j'ai été membre du COPIL du Plan directeur cantonal et membre de la commission qui a analysé ce rapport. Je m'exprime au nom du groupe Le Centre. Nous avons bien évidemment lu ce rapport avec intérêt.

Nos discussions ont déjà été résumées par mes préopinants et par le rapporteur de la commission. Nous partageons en effet ces conclusions. En tant que député d'un district périphérique, je suis toujours interpellé par ce peu de PIC dans les districts de la Glâne et de la Veveyse. J'avais déjà déposé une question avec ma collègue M^{me} Luana Menoud-Baldi à ce sujet. Celle-ci était basée sur la diminution des paysages, qui sont passés de 45 à 12. Une réponse précise nous est parvenue sans toutefois nous convaincre. Nous avons alors conclu qu'il ne servait à rien d'insister en espérant qu'un jour, un wagon sera accroché à ce train.

En conclusion, le groupe Le Centre prend acte de ce rapport et vous prie d'en faire de même.

Fahrni Marc (*UDC/SVP, VE*). Je parle au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Mes liens d'intérêts: je suis syndic d'une commune et donc régulièrement confronté à l'aménagement du territoire.

Tout d'abord, je souhaite remercier les différents acteurs de ce rapport très clair et complet et donc assez volumineux. Il définit le cadre légal, l'inventaire des PIC et la mise en œuvre des types d'actions appropriées aux différents sites: gestion, protection et aménagement. Chaque site bénéficie de conditions particulières, restrictives ou évolutives.

Pour moi, c'est essentiel de préciser ceci car en définissant ces conditions particulières, on dirige fortement le futur développement du site. C'est bien là le souhait de l'Etat. De cette manière, on perçoit ce qui à l'avenir sera possible ou pas. Je pense surtout à l'éolien, à l'exploitation des forêts en altitude ou aux différentes réserves protégées par exemple. Il est nécessaire de pouvoir travailler sur des bases solides. Néanmoins, je sais par expérience qu'à la DIME, ce qui est écrit noir sur blanc est gravé dans le marbre et ne laisse que peu de place aux éventuelles dérogations.

Si je fais référence à cet état, c'est tout simplement parce que le canton, par le biais de la dernière loi sur le tourisme, a chargé les communes de s'occuper du développement touristique des régions. Le manque de neige en moyenne altitude oriente nos projets sur des structures quatre saisons. Seront-elles en adéquation avec toutes les restrictions rencontrées dans ce rapport?

Je souhaiterais également évoquer le dossier T311 «paysage». Les objectifs, les principes d'action, les catégories dans lesquelles les paysages reconnus sont recensés et la mise en œuvre forment un paquet précis et détaillé. Sans aucun doute, les futurs porteurs de projets peuvent facilement entrevoir les possibilités, ou pas, de développement. Mais on sait tous qu'il n'est pas toujours aisé de manier, dans le même dossier, le développement et la protection. L'exercice devient souvent plus complexe et donc plus onéreux.

Enfin, je salue la liste exhaustive des fiches de projets minutieusement alignées dans ce rapport, surtout celles relatives aux routes. Elles m'ont rendu un énorme service car elles ont pu être associées à une partie du budget 2024, discuté et validé en début de semaine par ce Grand Conseil. Il serait utile d'être régulièrement informé de leur avancée afin d'être plus efficace au sein des commissions traitant ce thème.

Pour clore mon intervention, je me permets de rappeler l'importance de ce rapport bien qu'il nous soit proposé sous forme de discussion. Une des prochaines étapes est la consultation fédérale, ce qui scellera davantage le sort de nos différents sites fribourgeois.

Hauswirth Urs (*PS/SP, SE*). Meine Interessenbindungen: Als Gemeindeammann von Düringen bin ich von der Richtplanänderung betroffen, und ich war Mitglied bei der Ad-hoc-Kommission zu Änderungen des kantonalen Richtplans. Ich rede im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion.

Unsere Fraktion nimmt diesen Bericht zur Kenntnis und dankt Herrn Gaillard und Regierungsvertreter Jean-François Steiert für die Ausführungen. Wir erfahren in der Botschaft, dass der Richtplan ein dynamisches Instrument ist, ein Instrument, das regelmässig aktualisiert werden muss. Die Integration der Landschaften von kantonaler Bedeutung, das Thema der Geotope, neue Projektblätter sowie die Änderung bestehender Projektblätter - alles Änderungen die notwendig sind, da sich Situationen verändert haben. Anpassungen also, für die sich jemand einsetzt. Anpassungen, die von Nutzen sind.

Und diese Änderungen werden alle durch eine repräsentativ zusammengesetzte Steuerungsgruppe behandelt und beraten. Im Richtplan werden nur Projekte berücksichtigt, die durch kantonale, regionale und lokale Stellen oder Behörden eingereicht wurden. Schliesslich wurden alle Inhalte in die Vernehmlassung geschickt. Es bestand also die Möglichkeit, dass sich alle Interessierten nochmals breit einbringen konnten. Und so kam es zum Teil auch nochmals zu Anpassungen.

Sehr geehrter Herr Staatsrat, die Änderungen des kantonalen Richtplans gehen fortlaufend weiter. Die nächste Botschaft wird also folgen. Die Sozialdemokratische Fraktion findet es wichtig, dass die involvierten Gremien auch in Zukunft frühzeitig beigezogen und breit informiert werden. Zumindest durch die Botschaften sollten wir einfach herausfinden können, welche Initianten dahinterstecken. Mit diesen Bemerkungen nimmt die Fraktion diesen Bericht zur Kenntnis.

Clément Bruno (*VEA/GB, GR*). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet si ce n'est que je préside la Commission d'aménagement de la commune de Val-de-Charmey et que je suis co-directeur du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut. Je m'exprime ici à titre personnel.

Je constate avec satisfaction l'intégration des PIC et des paysages d'importance cantonale et des géotopes dans ce Plan directeur régional, dans ces fiches ainsi que l'évolution de ces fiches touristiques en direction d'un tourisme quatre saisons. Je suis par contre surpris de ne pas avoir vu de fiche en lien avec le parc du chocolat Cailler à Broc-Fabrique vu l'ambition de ce projet touristique et son ambition au niveau du calendrier. Qu'il vienne de promoteurs privés ne justifie pas une absence de coordination avec les autres politiques cantonales en matière de territoire. D'où ma question: une fiche est-elle prévue pour ce projet important dans le district de la Gruyère?

Senti Julia (*PS/SP, LA*). Als für die Raumplanung zuständige Gemeinderätin von Murten erlaube ich mir ebenfalls, kurz Stellung zu nehmen und dem Staatsrat für die Zustellung der ausführlichen Informationen zu danken. Ich bin erfreut zu sehen, dass der kantonale Richtplan effektiv als Arbeitsinstrument genutzt wird und je nach Veränderung der gesellschaftlichen und vor allem der ökologischen Gegebenheiten Anpassungen erfährt. Diese werden in die Planung einbezogen. So bin ich erfreut, dass beispielsweise ökologische Wahnprojekte wie etwa die Goya Onda herausgekippt wurden und Möglichkeiten für Skigebiete und wo diese Sinn machen, genau unter die Lupe genommen werden und die Projektblätter angepasst werden.

Persönlich begrüße ich ebenfalls das Vorantreiben der Projekte zur Entlastung der Gemeindezentren, wie etwa Umfahrungsstrassen. Das ermöglicht neue und lebensstauigere Gestaltungen von Ortszentren, insbesondere mit mehr Begrünung und Verminderung von Unfallrisiken. Ich nehme zudem Kenntnis, dass der Bund gerade im Bereich der Nutzung von Fruchtfolgefleichen, von welchen unser Kanton glücklicherweise viele besitzt, diverse zusätzliche Rechtfertigungen des Kantons verlangt, insbesondere dort, wo es um deren Nutzung und somit auch um die Verringerung geht. Wir danken dem Kanton für diese Arbeit.

Sicherlich sind auch der Sozialdemokratischen Fraktion die langen Prozeduren in der Domäne der Raumplanung ein Dorn im Auge, und insbesondere als Gemeindevertreterin möchte ich auf die Notwendigkeit einer regelmässigen, einfachen und klaren Kommunikation hinweisen, um zumindest verständlich über den aktuellen Stand der Dinge informiert zu werden und den Kontakt zwischen dem Kanton, den Regionen und einzelnen Gemeinden zu verbessern.

Bei all den Prozessen ist das Hauptziel des eidgenössischen Raumplanungsgesetzes, nämlich die Verdichtung, stets vor Augen zu halten und als Wegweiser und Pflicht zu behandeln. Trotz Verdichtung, geschützten Landschaften und Gebäuden ist es uns ein Anliegen, dass unser Kanton kein Museum wird und die pragmatische Umsetzung der raumplanungsrechtlichen Möglichkeiten weiterverfolgt wird. Damit bedanken wir uns beim Staatsrat und wünschen gutes Gelingen beim Vorsprechen beim Bundesrat.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

Je vous donne quelques éléments de réponses d'ordre général et plus particuliers sur certains points. La députée de Weck a évoqué un certain nombre de questions de type institutionnel sur le rôle des communes, du canton et indirectement de la Confédération. Le Parlement fédéral est en pleine discussion. On verra bien à quelle sauce le droit des communes sera mangé par les Chambres fédérales. Nous aurons aussi l'occasion de traiter ces dossiers de manière systématique au niveau cantonal, lors du traitement de différents instruments parlementaires déposés relatifs à l'éolien qui sont, pour une part, en suspens à la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation, dans le cadre de sa politique énergétique. En effet, certains de ces instruments ont parfois des conséquences plus génériques sur la répartition des compétences.

En ce qui concerne plus généralement le dossier éolien, qui a été le plat principal et le principal élément mis en évidence par la députée de Weck, je peux confirmer ici qu'il fera l'objet de travaux d'un COPIL qui sera en principe nommé avant Noël par le Conseil d'Etat. Y seront représentées de manière équilibrée les communes, les régions, les différentes sensibilités politiques du Grand Conseil. Comme souhaité par différents partis, il a été convenu que les expert-e-s de la commission soient coopté-e-s par la commission et non pas nommé-e-s par une Direction. Il faut être clair, la confiance n'est pas vraiment là. Il faudra donc prendre un peu de temps pour recréer un climat de confiance. Tout le monde souhaite que le canton puisse se développer dans le domaine des énergies renouvelables. Lors de conflits objectifs entre différents intérêts qui sont la protection du paysage, la protection contre le bruit et la production d'énergie sur la base de facteurs d'énergies renouvelables, on doit élaborer des processus qui permettent d'avancer dans un climat de confiance. L'objectif principal de ce COPIL sera donc de recréer la confiance.

En ce qui concerne les remarques de la députée Ghielmini Krayenbühl, émises au nom du groupe Vert-e-s et Allié-e-s, au sujet des fiches évoquées dans le domaine touristique, elles sont en principe en coordination en cours – c'est-à-dire que c'est davantage qu'une information préalable sans être une coordination réglée. Ce n'est en effet pas le statut formel juridique qui permet à une commune concernée de lancer des démarches de procédure d'aménagement communal pour ses infrastructures. Cela signifie aussi – et c'est la raison pour laquelle elles sont en coordination en cours – que le Conseil d'Etat a estimé – l'ARE a d'ailleurs partagé cet avis dans ses prises en considération – que les conditions formelles et matérielles pour ces projets ne sont pas encore remplies. Nous n'avons donc pas le potentiel pour développer ces éléments-là tant que les travaux n'ont pas pu poursuivre leur avancée. Cela ne préjuge ni d'un oui ni d'un non. Les travaux doivent simplement être accomplis pour poursuivre le processus.

En ce qui concerne les fiches spécifiques aux routes, évoquées par plusieurs députés, l'Office fédéral du développement territorial a estimé que nous avons encore des explications complémentaires à livrer, notamment sur la question de la consommation de SDA évoquée, qui touche les milieux agricoles et l'environnement. Sur certains projets, des modifications ont été effectuées et permettent de résoudre ces aspects-là. Je pense au projet singinois de la route de contournement de Guin qui a été solidement postposée – pour rester euphémique – pour être remplacée par un projet de route de contournement à

Flamatt, entièrement souterrain. Il ne consomme pas un mètre carré de terre supplémentaire. Cela permet de résoudre les choses d'une manière plus systémique dans une approche de mobilité combinée, validée par la région de la Singine selon une approche beaucoup plus moderne des choses. Elle nous a permis de remplacer une route qui datait, dans sa projection, d'une époque sans doute un peu révolue. Les milieux politiques de tous bords s'en sont rendu compte et ont cherché ensemble une autre solution.

Pour les trois routes qui sont actuellement prioritaires, à savoir Kerzers, Prez-vers-Noréaz et Romont, des COPIL sont à l'œuvre. Des projets sont pratiquement prêts à être mis à l'enquête, ce qui présuppose évidemment la validation d'une fiche par le Conseil fédéral. Cela doit encore faire l'objet de compléments d'information par le canton et d'une décision du Conseil fédéral, sans doute à l'été 2024. Cela détermine aussi le calendrier à venir pour la mise à l'enquête des trois projets prioritaires. Les autres sont en cours. L'un a été abandonné, celui du projet de la route de contournement de Neyruz. La commune a elle-même préféré que nous trouvions d'autres solutions d'aménagement routier à l'intérieur du village plutôt que construire quelque chose de nouveau. Il en va de même tendanciellement pour celui de Courtepin.

En ce qui concerne les remarques du député Genoud et de plusieurs autres sur les PIC, des réponses ont été données par la Direction en charge. Il faut rappeler que le Plan directeur cantonal a deux parties ou, génériquement, deux types de contenus: les contenus propres à l'aménagement du territoire, gérés par la DIME, et les contenus tiers, découlant généralement de lois spéciales (SDA, PIC, politique énergétique, etc.), où le Plan directeur cantonal reprend soit des plans sectoriels, soit des concepts ou des éléments de planification qui viennent de Directions spécifiques. Sur celles-ci, la planification vient de la DIAF qui a donné, je crois, des réponses sur les choix effectués et sur la complémentarité. On ne peut considérer les PIC isolément. On doit les regarder en complémentarité avec les paysages d'intérêt national, qui ne sont, par la force des choses, pas non plus répartis équitablement entre les régions. La nature a été conçue bien avant la détermination des frontières politiques et ne tient pas compte de cette répartition équitable. Je ne peux que soutenir la position de la DIAF qui est aussi celle du Conseil d'Etat.

En ce qui concerne les autres éléments...

Wir werden selbstverständlich versuchen, wie das Grossrat Hauswirth und Grossrätin Senti begehrt haben, die Informationsflüsse noch zu verbessern zwischen Kanton, Regionen und Gemeinden. Das ist mit ein Grund für die Informationsveranstaltungen, die gut besucht sind, zur Weiterentwicklung des Raumplanungsrechts im Kanton und auch der Prozesse, die mit den Regionen stattfinden.

Ich danke allen für das Vertrauen und freue mich auf weitere gute, immer wieder dialektische Diskussionen mit den Gemeinden und den Regionen, das ist normal. Wir haben Interessengegensätze in der Raumplanung. Die Raumplanung ist da, um sie zu lösen. Eines ist sicher: Wir werden in den nächsten Jahren mehr Interessengegensätze haben als in den letzten Jahren, das heisst, wir werden eher mehr als weniger streiten. Wichtig ist, dass wir dazu gute Prozesse haben, die zu Resultaten führen.

Gaillard Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Le Représentant du Gouvernement a répondu aux principales questions. Je me contenterai donc de remercier mes collègues de la commission pour l'excellente ambiance de travail et le secrétariat du Grand Conseil pour son aide.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Communications

Présidente du Grand Conseil. Concernant l'ordre du jour et le point 6, je vous informe que nous allons prendre la résolution comme premier objet lundi. Pour ceux qui s'inquiéteraient du programme de lundi, ce qui est aussi mon cas, je vous rassure, une motion devrait être retirée. Nous ne prolongerons donc pas la séance. J'ai ainsi le plaisir de clore non pas la session, mais la séance. Je vous donne rendez-vous non pas demain matin, mais lundi à 18 h 30. Je vous souhaite un bon week-end bien mérité.

La séance est levée à 12 h 20.

La Présidente:

Nadia SAVARY-MOSER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Patrick PUGIN, *secrétaire parlementaire*